

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestions
Département Des Sciences Économiques

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES
Option : Economie Industrielle

Thème sur

**L'impact de la loi de finances sur
l'industrie agroalimentaire.
Modèle changement de structure**

Réalisé par :

CHOUBANE Adel

MECHEKAK Sonia

Dirigé par :

M^{me} MEHIDI Kahina

Date de soutenance :

Jury :

Président : MOSLI A/Nadir

Examineur : GOUDJIL Slimane

Rapporteur :

2018/2019

Remerciements

Tout d'abord nous tenons à remercier le bon Dieu de nous avoir donné du courage et de la patience afin de réaliser ce modeste travail.

Nos chers parents, à ceux dont on ne peut jamais rendre ce qu'ils ont fait pour nous, ceux qui ont su nous conduire dans le bon chemin et la bonne éducation.

Nous tenons à remercier notre promoteur M^{me} MEHIDI Kahina pour son aide et Ses conseils.

Nos sincères remerciements iront également à l'ensemble de nos enseignants pour l'aide qu'ils nous ont apportés.

En fin, notre profonde gratitude aux membres du jury qui ont bien voulu juger ce travail.

Adel & Sonia

Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A la source qui déborde, la personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à l'être qui m'est le plus chers, à ma douce mère ;

A la personne de qui je tire, la patience et le courage, j'ai pris la persévérance, celle qui m'a planté l'art de la réussite, à mon père ;

A ma sœur ;

A mes frères ;

A ma binôme Sonia et toute sa famille ;

A tous mes amis et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail.

Adel

Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A la source qui déborde, la personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à l'être qui m'est le plus chers, à ma douce maman ;

A la personne de qui je tire, la patience et le courage, et la persévérance, celle qui m'a planté l'art de la réussite, à mon papa ;

A mes sœurs, Katia et Kamilia, ma source bonheur ;

A mon unique frère, Abd errahmen;

A mes deux grandes mères, khoudja, Zohra que sa place sois au paradis ;

A mes deux grands parents, Ahmed, Mohamed que sa place soit aux cieus ;

A mes, oncles, tantes, cousins et cousines qu'ils soient proche ou loin;

A mon meilleur ami de l'autre bout du monde ; Lounis

A mon binôme Adel ainsi que sa famille ;

A tous mes amis et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail.

Sonia

Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre 01: cadre théorique de l'industrie agroalimentaire.....	4
Section01: notions, concepts, et activités de base de l'industrie agroalimentaire.....	4
Section02: l'industrie agroalimentaire en Algérie.....	11
Section03: la structure du marché agroalimentaire en Algérie.....	16
Chapitre 02: la loi de finance 2015.....	28
Section01 : généralités sur les lois de finance.....	28
Section 02 : déficit commerciale et le choc pétrolier	36
Section 03 : les reformes de la loi de finance 2015.....	39
Chapitre 3 : étude économétrique de l'impact de la loi de finance sur l'industrie agroalimentaire.....	47
Section01 : présentation des variables et du modèle VECM.....	47
Section 02 : estimation du modèle à correction d'erreur sans rupture.....	54
Section 0 3 : analyse de données avec rupture.....	63
Conclusion générale.....	71

Liste des abréviations

La liste des abréviations

La liste des abréviations et des acronymes

AA: Agro-Alimentaire

ADF: Augmented Dickey-Fuller.

B.T.P.H: Bâtiments travaux Public et Habitat

CNIS: Conseil National de L'information Statistique

DA: Dinars Algerien

DF: dickey-fuller

FRR: Fond de Réserve pour les Retraites

I.S.M.M.E.E : Industrie Sidérurgique Métallique Mécanique Electrique Electronique

IAA : Industrie Agro-Alimentaire

IBS: Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

IRG: Impôt sur le Revenu Global

LFC: Lois de Finances

MCO: Moindres Carrés Ordinaires.

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

PB : Production Brute

PBAGRI: production brute Agricole

PBIAA: production brute industrie agroalimentaire

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PPT: prix de pétrole

TAP: Taxe sur l'activité professionnelle

TCA: Taxe sur le Chiffre d'Affaire

La liste des abréviations

TVA: Taxe sur la valeur ajoutée

TXCHGE: taux de change

TXINF: Taux d'inflation

UHT: Upérisation à Haute Temperature

USA: United States of American

USD: United States Dollar

VA : Valeur Ajoutée

VECM: Vector Error Correction Model.

Introduction générale

Introduction générale

L'industrie agroalimentaire depuis son existence occupe une place stratégique au sein de l'économie mondiale. Son rôle principal ne se limite pas à assurer la sécurité alimentaire des populations en matière de produits de consommation, mais aussi elle contribue d'une façon efficace et durable à l'amélioration du PIB et à la résorption du chômage. Elle a une incidence économique sur la majorité des secteurs industriels, principalement les secteurs manufacturiers, du transport, et du commerce.

Le secteur de l'industrie agroalimentaire est confronté à de nombreux enjeux. Il est aujourd'hui nécessaire de satisfaire de nouveaux modes de consommation et faire écho à des valeurs, aux débats sociétaux sur l'environnement, la nutrition, et la citoyenneté. En parallèle, les entreprises du secteur agroalimentaire sont à la croisée de la volatilité des cours des matières premières et d'un aval de plus en plus concurrentiel, où le prix reste l'un des premiers critères d'achat.

Le développement du secteur agricole et agroalimentaire est un enjeu majeur pour l'Algérie au niveau économique, politique et social. Sur le plan intérieur, il emploie actuellement 1,6 million de personnes, soit 23% de la population active, il s'agit de la deuxième industrie du pays après celle de l'énergie et, réalise un chiffre d'affaire de plus de 40% du total des industries hors hydrocarbures.

Les industries agroalimentaires ont constitué un terrain d'application et d'expérimentation privilégié de réformes économiques profondes par la mise en œuvre d'une batterie de mesures à caractère juridique et institutionnel. Le secteur, dans sa totalité, a connu un changement comme, la privatisation de nombreuses entreprises publiques, la libéralisation des prix et du commerce intérieur et extérieur de la plupart des produits et l'ouverture à l'investissement étranger. Autant de mesures libérales qui, dans le discours officiel de leurs promoteurs, devaient réhabiliter les lois de la concurrence, garantir une allocation optimale des ressources et assurer ainsi une croissance durable du secteur.

L'appui à cette industrie se fait à travers « la Politique de Renouveau Agricole », lancée en 2008 et qui s'étendra jusqu'en 2025, les axes stratégiques de mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural visent le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Elle passe inévitablement par la recherche, à moyen terme, de changements et d'impacts significatifs sur les bases structurelles qui fondent l'état de sécurité alimentaire de la nation.

Introduction générale

En outre « le plan de développement des industries agroalimentaires » lancé en 2010, se base sur le renforcement des capacités humaines et l'assistance technique aux producteurs afin d'encourager les filières prioritaires et développer les zones difficiles comme les montagnes, les steppes et le Sahara.

Malgré le lancement de ces réformes, des handicaps lourds pèsent encore sur le secteur des industries agroalimentaires. Handicaps généraux liées aux multiples carences du « climat des affaires » en Algérie, notamment la présence d'un important secteur informel, inconnu des statistiques officiels et donc non maîtrisé par l'Etat et les opérateurs économiques. Mais également, handicaps spécifiques aux industries agroalimentaire : dépendance quasi-absolue de l'extérieur pour leurs approvisionnements (importations de matières premières et d'autres biens intermédiaires comme les ingrédients et les emballages ,des équipements spécifiques et de technologie), faible intégration à l'amont agricole, faible diversification de la gamme des produits, exportations timides, en valeur et en volume, et enfin, retard significatif en matières de coopération industrielle et technologique interentreprises au niveau interne et international

En ce qui concerne le financement de l'industrie agroalimentaire, le pétrole est devenu une source majeure de financement depuis l'indépendance de cette filière. Mais en 2014 le prix de baril de pétrole de la mer du nord (Brent) en dollars continue de baisser fortement. Depuis juin, il est tombé de 111.8\$ à 62.2\$, soit -44%, atteignant son plus bas niveau depuis 2009. Les pays producteurs y compris l'Algérie sont perdants, la conséquence directe est une diminution des ressources pétrolières et donc des revenus fiscaux. Cette dégringolade des prix du pétrole qui fournit à l'Algérie 95% de ses devises, a creusé le déficit commercial. Elle a également fait fondre ses réserves de change. Pour tenter de stopper l'hémorragie, le gouvernement a instauré des quotas d'importation de certains produits et imposé l'obtention d'une licence fixant la quantité que l'importateur est autorisé à faire entrer dans l'année.

Afin de sauver ce qui peut être sauvé et remédier à ce déficit de la balance commerciale, le gouvernement algérien a été amené à prendre quelques mesures pour la facture des importations afin de faire face à la crise financière qu'il subit du fait de l'effondrement des prix du pétrole.

La restriction à l'importation de certains produits et marchandises de plusieurs secteurs concrétisé dans la loi de finance 2015 avait été initié pour réduire la facture d'importation qui avait atteint des sommets en 2014 (53.33 milliards USD selon le CNIS). L'autre objectif est de limiter l'importation aux réels professionnels de chaque secteur afin de s'assurer du respect

Introduction générale

des critères de sélections des produits importés et des quantités importées. En effet, certains secteurs auraient été victimes d'effets modes poussant de nombreux acteurs à importer un produit qu'ils n'avaient jamais traités auparavant, et sans tenir compte des besoins du marché ou de la production locale.

Le secteur des industries agroalimentaires est touché par cette vague de procédures tout comme les autres secteurs industriels.

Dans ce contexte, nous posons la question suivante : **quel est l'impact de loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie ?**

Afin d'analyser l'impact existant entre les restrictions des importations agroalimentaires de 2015 sur l'industrie agroalimentaire, nous avons opté pour un modèle à correction d'erreur avec changement structurel, traitant le type de relation en intégrant la présence de rupture sur une période de temps allant de 1984-2015, en utilisant des données tirées de l'Office National des Statistiques et la Banque Mondiale.

Afin de répondre à ces préoccupations, notre travail se décline en trois chapitres défini comme suit :

Le premier chapitre intitulé « cadre théorique de l'industrie agroalimentaire », se compose de trois sections, dans lesquelles seront présentées des notions et concepts de base de l'activité agroalimentaire, ainsi que l'industrie agroalimentaire et la structure du marché en Algérie.

Le deuxième chapitre, scindé en trois section, sera consacré à la loi de finances 2015.

Le troisième chapitre intitulé « : étude économétrique de l'impact de la loi de finance 2015 sur l'industrie agroalimentaire » est composé de trois sections. Ce dernier chapitre sera consacré à l'étude empirique dans lequel nous allons estimer l'impact de la loi de finances sur la production brute agroalimentaire en utilisant un modèle à correction d'erreur sans et avec changement structurel.

Enfin, dans la conclusion générale nous présentons les principaux résultats obtenus.

Introduction générale

**CHAPITRE 01: CADRE
THEORIQUE DE
L'INDUSTRIE
AGROALIMENTAIRE**

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Introduction

L'industrie agroalimentaire dont le rôle n'est pas uniquement d'assurer la nourriture pour les populations, mais elle a une incidence économique sur presque tous les secteurs industriels, principalement les secteurs manufacturier, du transport, et du commerce, ce qui en fait un puissant levier de développement économique pour plusieurs pays.

Pour cela, plusieurs pays dans le monde consacrent plus d'efforts dans ce secteur de l'agroalimentaire, afin de répondre à la fois aux objectifs de croissance économique et la sécurité alimentaire de leurs populations.

Dans ce premier chapitre, scindé en trois sections, nous présenterons le cadre théorique de l'IAA. La première section sera consacrée à la présentation de quelques notions et concepts de base de l'IAA. La deuxième section va traiter l'IAA en Algérie, et la structure du marché agroalimentaire en Algérie fera l'objet de la troisième.

Section 01 : Notions, concepts et activités de base de l'industrie agroalimentaire

Dans cette section, nous allons présenter le secteur agroalimentaire d'une manière générale.

1-1-définition du concept

Avant de donner une définition générale de l'industrie agroalimentaire, on doit analyser chacun de ses concepts.

1-1-1-l'industrie

Le concept industrie comprend l'ensemble des activités économiques ayant pour objet l'exploitation des richesses minières et des sources d'énergie d'une part, et la transformation des matières premières en produits finis d'autre part¹. Nous trouvons aussi cette définition qu'a donnée Ronalde Borrelly (1975) à l'industrie : « *Chaque industrie est le regroupement conscient ou inconscient des producteurs qui obtiennent un même produit à partir de processus de production comparables* »².

¹ Dictionnaire : « académie des sciences commerciales », In : <http://academie-des-sciencescommerciales.org/dictionnaire/new/definition.php>. Consulté le : 02 mars 2019.

² Borrelly. R, (1975). *Les disparités sectorielles des taux de profit*. P36.

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

En économie industrielle, l'industrie est considérée comme objet d'étude, et la caractéristique prise en considération, pour la définir est la relation de concurrence entre ses composantes qui sont les firmes: « *L'industrie est un regroupement des firmes en concurrence pour la production et la commercialisation d'un bien ou service donné* »³.

1-1-2-L'agroalimentaire (AA)

L'agroalimentaire c'est un ensemble de produits alimentaire issue de l'agriculture, la pêche et d'élevage qui sont destinés à la consommation humaine et animale.

1-1-3-L'industrie agroalimentaire (IAA)

Traditionnellement, on définit les IAA comme des activités manufacturières de préservation et de transformation des matières premières provenant de l'agriculture, de la forêt et des pêches⁴. L'IAA se rapporte également à toutes les opérations conduisant à la production, au conditionnement, à la distribution et à la commercialisation des aliments. Elle regroupe l'ensemble des systèmes des deux secteurs primaire et secondaire mis à la chaîne pour former à partir d'un élément cultivé ou élevé un produit fini vendu à grande échelle.

Autrement dit, l'industrie agroalimentaire est définie comme une activité économique productive qui transforme des matières premières d'origine agricole en produits alimentaires stockables et directement utilisables, on utilisant des éléments productifs disponibles de la meilleure des manières possibles afin de transformer les ressources économiques de leur état naturel en produits satisfaisant les besoins humains, dans les unités de production soumises au progrès technique.

Nous distinguons huit grandes familles de l'industrie agroalimentaire⁵:

- **L'industrie de la viande** : elle regroupe les activités d'abattage de bétail, de volaille et le conditionnement de la viande. Ainsi que l'industrie charcutières, traiteurs, transformatrices de viandes.
- **L'industrie laitière** : fabrication de lait, du beurre, des yaourts, des fromages, ainsi que la fabrication de crèmes glacées et glaces.

³ ANGELIER, Jean-Pierre. (1991). *Economie industrielle, élément de méthode*. Ed Les presses universitaires de Grenoble. P46.

⁴ FAO.(1997). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, page 18.

⁵ BOUKELA. M. (1996). *Les industries agroalimentaire en Algérie*. Edition CREAD et SIHEAM 1996 P n° 31.

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

- **L'industrie du sucre** : la fabrication du sucre est assurée par deux plantes saccharifères : la canne et la betterave.
- **L'industrie des boissons** : jus de fruits, boissons gazeuses, vins et distillation d'alcool, eaux minérales, etc.
- **L'industrie des corps gras, huiles et margarines** : elle concerne les activités de production des huiles et de margarine à partir de la trituration des produits oléagineux (sésames, arachide, palmier à l'huile, etc.) et des corps gras animaux.
- **L'industrie des produits à base de céréales** : pain, biscuits, semoules de malt, amidon, féculés et produits dérivés, pâtes alimentaires sèches, aliments pour animaux d'élevages et domestiques.
- **L'industrie des produits alimentaires élaborés et conservés** : Fruits, légumes, confitures, poissons, plats cuisinés et pizzas, cassoulet, champignons, surimi, produits appertisés, etc.
- **L'industrie des produits divers** : Chocolat, confiserie, café et thé conditionnés, épices, herbes aromatiques, condiments, vinaigres, sauces préparées, aliments diététiques, aliments pour bébés, produits de régime, petits déjeuners, entremets, desserts, bouillons, potages, levures, etc.

1-2- les principales fonctions d'une industrie agroalimentaire

L'agroalimentaire propose une multitude de métiers : la Recherche & le Développement, la production, le contrôle et le conditionnement, la commercialisation sans oublier les métiers transversaux tels que les postes de direction, en comptabilité, en ressources humaines.

Les métiers vont "de la production à la vente". Ils sont orientés selon les "fonctions" de l'entreprise⁶ :

1-2-1-La fonction achat / logistique

Cette fonction est au carrefour des différentes fonctions de l'entreprise. Elle comprend la logistique interne à chaque entreprise (réception, stockage, et acheminements des produits)

⁶ La lettre infos Onisep n° 36 janvier 2016 p n° 5

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

et la logistique externe (préparation des commandes, acheminement, transport des produits finis).

La fonction achat/logistique comprend 04 pôles :

- Les achats: sélection des fournisseurs et négociation des prix.
- l'approvisionnement: gestion des flux de matières premières, emballages, etc.
- Le cheminement: suivi dans l'usine, sur le site de production, des composants liés à la fabrication jusqu'au stockage des produits finis dans les entrepôts.
- Les expéditions: gestion des flux de marchandises vendues. Ils sont assurés directement par l'entreprise ou confiés à des sous-traitants spécialisés.

1-2-2-La fonction production/fabrication

La fonction production est le cœur de l'entreprise. Elle offre le maximum d'emplois. La production regroupe la fabrication et le conditionnement.

Elle réalise les opérations de transformation des matières premières en produits finis : les matières premières vont évoluer, transformées, associées entre elles. Fabriquer des produits nécessite de respecter des règles d'hygiène, de qualité et de sécurité : préparation, régulation, contrôle, diagnostique, coordination.

Dans la plupart des entreprises, les opérateurs et opératrices se relaient en continu, et sont amenés à travailler la nuit.

1-2-3-La fonction maintenance

La fonction maintenance assure le bon fonctionnement et l'amélioration des installations de production :

- assure l'entretien, les révisions et visites préventives des installations,
- Réalise les diagnostics,
- Répare les pannes,
- Mène à bien les modifications et les évolutions demandées par les services,
- Veille à la mise en place des dispositifs de sécurité.

1-2-4-La fonction qualité

Outil central du management de la qualité dans l'entreprise, qui consiste à organiser et garantir le respect des règles aboutissant à la satisfaction du client, aussi elle intègre les

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

contrôles en cours de fabrication, maîtrise la traçabilité et la sécurité sanitaire des aliments et peut aller jusqu'à la certification.

C'est une fonction transversale, de l'approvisionnement jusqu'à la consommation finale à travers l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

1-2-5-La fonction commercialisation/marketing

La fonction commercialisation/marketing relève d'un ensemble structuré de compétences qui va de la stratégie de développement à la vente en passant par le marketing, le technico-commercial, les réseaux de distribution, la promotion des ventes, l'export, l'administration des ventes et l'après-vente.

Il s'agit d'une chaîne dont les activités concourent aux objectifs : vendre des produits, fidéliser la clientèle, développer les parts de marché de l'entreprise.

1-2-6-La fonction recherche & développement

L'entreprise vise à développer de nouvelles applications afin de créer et améliorer leurs produits, ainsi Superviser les essais pour passer du laboratoire à la production.

Cette fonction est en relation avec l'ensemble des fonctions afin de répondre aux besoins des consommateurs et elle est toujours le fait de travail d'équipe.

1-2-7-Les fonctions transversales

Dans tous les secteurs d'activité, on retrouve des fonctions transversales qui regroupent les activités concernant la gestion et le pilotage des activités et des ressources, des moyens communs aux différents métiers de l'entreprise.

Le domaine d'activités couverts sont les suivants : direction, gestion/administration, ressources humaines, communication, informatique.

Selon la taille des entreprises (groupes internationaux, européens, nationaux, PME ou très petites entreprises), les fonctions transversales se déclinent de manières différentes.

1-3-Le rôle des industries agroalimentaire

En raison du développement rapide et l'évolution de la technologie moderne dans les divers aspects de la vie, et en raison de la croissance démographique et de l'émergence de

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

problèmes alimentaires, tout cela a amené à s'intéresser au développement du secteur des IAA pour la résolution des problèmes en suspens⁷ :

- L'alimentation est un élément essentiel de la vie et de la croissance humaine en raison de son impact direct sur la santé humaine, une bonne alimentation équilibrée garantit la santé du corps et permet de faire face au phénomène de la malnutrition ;
- L'industrie agroalimentaire s'efforce de préserver les aliments contre toute forme de dommages et contribue également à la commercialisation et à la distribution à grande échelle ;
- La transformation des aliments contribue à la fourniture de différents types d'aliments : par exemple, l'orange peut être consommée comme un liquide, une boisson ou de la confiture ;
- L'industrie agroalimentaire s'efforce de produire des aliments de bonne qualité exempts de toxines et de la pollution, ce qui permet de fournir des aliments et les transformer pour les humains en général et pour les gens malades en particulier : exemple, les aliments sans sucre ou faibles en gras ;
- L'industrie agroalimentaire aide à réguler la balance commerciale des produits alimentaires et à empêcher la baisse des prix pendant les saisons de production afin d'encourager la production, tout en laissant la possibilité de vendre des quantités excédentaires à des prix raisonnables aux usines de transformation ;
- Les méthodes modernes de conservation, telles que le séchage qui réduit le poids et la taille des aliments, ce qui facilite leur transport et le rend moins coûteux, alors il est utile de transporter les aliments dans différentes régions du monde ;
- L'industrie agroalimentaire a un impact direct sur le développement d'autres filières industrielles qui lui sont directement liées, telles que l'industrie manufacturière, les conservateurs et l'emballage, elle entretient donc des relations étroites avec les autres industries manufacturières.
- L'industrie agroalimentaire est une industrie à forte intensité de main d'œuvre, qui aide donc les pays à forte intensité de main-d'œuvre à absorber le chômage ;

1-4-La relation entre l'industrie agroalimentaire et les autres secteurs économiques

⁷ BENSALAH K., (1999), « le rôle de l'agriculture dans la dynamique industrielle » p.2

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Il est possible d'affirmer que l'industrie agroalimentaire est considérée comme l'une des industries de base en termes d'industries manufacturières en raison de la grande taille qu'elle occupe au sein de ces industries. De ce fait l'industrie agroalimentaire joue un rôle actif dans la demande croissante de produits d'autres branches industrielles et économique, ce qui accroît l'interaction entre cette industrie et d'autres branches industrielles ⁸ :

1-4-1-la relation entre l'industrie agroalimentaire et le secteur industriel :

L'industrie agroalimentaire utilise divers équipements industriels dans le cadre de son activité de production de la nourriture, pour cela il est évident de recourir à d'autres branches industrielles. Ces dernières fournissent à la filière agroalimentaire des matières premières, des équipements et du matériel leur permettant ainsi de convertir les produits bruts en produits alimentaires prêts à la consommation, par exemple la majorité des IAA ont besoin d'un processus de conditionnement de leurs produits, ce qui entraîne une demande croissante pour ce produit (les emballages), ce qui conduit au développement de la branche de conditionnement.

L'industrie agroalimentaire également est la seule branche qui fabrique des produits prêts à la consommation, donc ces produits vont aux travailleurs d'autres secteurs, en particulier le secteur industriel. Par exemple l'industrie pétrolière dans les profondeurs du désert où les travailleurs ne peuvent pas continuer leurs activités au fond du désert sans manger, donc l'IAA joue un rôle important dans la fourniture de produits alimentaires de valeur vitale pour ces travailleurs pendant une longue période.

1-4-2-la relation entre l'industrie agroalimentaire et le secteur agricole :

L'IAA dépend de la production agricole qui occupe une place importante dans l'accroissement de la production industrielle de produits alimentaires grâce à la fourniture de produits agricoles pour la fabrication de produits alimentaires. Le secteur agricole fournit une grande quantité des matières brutes sur lesquelles la production de l'industrie agroalimentaire est basée. Pour cela l'agriculture est considérée comme la source principale pour assurer le bon fonctionnement de l'activité des entreprises de l'industrie agroalimentaire.

En contrepartie, le secteur agricole bénéficie également comme d'autres secteurs économiques des produits alimentaires issus de l'IAA. Ces produits sont destinés aux

⁸ MALASSIS. L. (1997). *Economie rurale*.p.68-72.

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

travailleurs de ce secteur pour leurs fournir la nourriture nécessaire afin qu'ils puissent travailler dans des conditions confortables.

1-4-3-la relation entre l'industrie agroalimentaire et le secteur des services :

L'industrie agroalimentaire joue un rôle actif aux seins de la société en fournissant les produits alimentaires prêts à la consommation sous ses différentes formes. Par conséquent, la demande aux produits alimentaires par les travailleurs de secteur des services ne cesse d'augmenter, car le secteur des services est parmi les secteurs économiques qui contiennent un nombre important de la main-d'œuvre surtout dans les pays en développement.

Le processus de fabrication des aliments dans l'IAA nécessite une préparation par des professionnels hautement qualifiés dans divers domaines, tels que la chimie de la nutrition, des spécialistes de la culture et la conservation des légumes et fruits frais, ainsi que des spécialistes de la fabrication. Donc le secteur des services incite les entreprises agroalimentaires à produire davantage et bénéficie lui aussi en retour des produits de ces entreprises.

Section 02 : l'industrie agroalimentaire en Algérie :

La branche des industries agroalimentaire est l'une des plus importantes branches de la production industrielle en Algérie. L'importance de l'industrie agroalimentaire apparait dans sa contribution à la formation de la production brute, la valeur ajoutée, la création d'emploi, et dans les échanges commerciaux.

2-1-La part des IAA dans la production brute et la valeur ajoutée :

Afin de montrer le rôle et le poids de l'industrie agroalimentaire en Algérie dans l'activité économique nous allons comparer la production brute de cette industrie par rapport aux autres secteurs d'activité.

Tableau N° 1 : Les réalisations en production brute et de la valeur ajoutée pour les différentes industries hors hydrocarbures en 2016 :

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Unité : en million de dinar

		Production Brute	% PB	VA	% VA
Eau et énergie	Public	364771,1	5,51	180182,4	6,08
	Privé	0	0	0	0
	Total	364771,1	5,51	180182,4	6,08
Mine et carrière	Public	51000,2	0,77	25818,9	0,87
	Privé	4315,3	0,07	2315,5	0,08
	Total	55315,5	0,83	28134,4	0,95
I.S.M.M.E.E	Public	391105,3	5,90	111766,4	3,77
	Privé	17107,7	0,26	8428,1	0,28
	Total	408213	6,16	120194	4,05
Matériaux de construction	Public	83497,6	1,26	46759,5	1,58
	Privé	87289,5	1,32	54543,7	1,84
	Total	170787,1	2,58	101303,1	3,42
B.T.P.H	Public	635500,3	9,59	336815,2	11,36
	Privé	3345409,3	50,49	1653222,6	55,74
	Total	3980909,6	60,09	1990037,8	67,10
Chimie, caoutchouc, Plastique	Public	41551,1	0,63	15236,7	0,51
	Privé	166710,7	2,52	57983,4	1,96
	Total	208261,8	3,14	73220,2	2,47
Agroalimentaire	Public	198091,3	2,99	48805,3	1,65
	Privé	1080874,1	16	340776,7	11,49
	Total	1278965,4	19,30	389582	13,14
Textile confection	Public	4474,9	0,07	2208,3	0,07
	Privé	49277,9	0,74	15219,9	0,51
	Total	53752,8	0,81	17428,2	0,59
Cuire et chaussures	Public	1184,7	0,02	384,3	0,01
	Privé	7480,3	0,11	2451,5	0,08
	Total	8665	0,13	2835,8	0,10
Bois, liège, papiers	Public	24884,2	0,38	11135,7	0,38
	Privé	22804,8	0,34	11234,9	0,38
	Total	47689	0,72	22370,6	0,75
Industrie diverse	Public	43890,1	0,66	38123,7	1,29
	Privé	4111,4	0,06	2340,6	0,08
	Total	48001,5	0,72	40464,3	1,36
Total	Public	2139950,8	27,77	817236,4	27,56
	Privé	4785981	72,23	2148516,9	72,44
	Total	6625331,8	100,00	2965752,8	100,00

Source : établi par nous même à partir les données des comptes économiques de 2011 à 2016

(ons.dz)

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

D'après les données de tableaux N°1, nous remarquons que la part de de la production brute de l'industrie agroalimentaire occupe la deuxième place au totale de la production nationale des branches d'activité économique après celle des B.T.P.H avec une production qui s'élève à 1278965.4 million de dinar, soit 19.3% de total de la production brute totale.

Par ailleurs, nous remarquons la prédominance du secteur privé sur le secteur public, ou le privé participe avec 1080874,1 million de dinar soit 16% de total, par contre le secteur public sa part ne dépasse les 198091,3 million de dinar, soit seulement 2.99 de total de la production globale.

Par conséquent, l'industrie agroalimentaire est également la deuxième industrie du pays en matière de création de la valeur ajoutée brute. Elle réalise un montant globale de 389582 million de dinar, soit 13.14% du total de valeur ajoutée crée par les principaux secteurs économique hors hydrocarbures.

Par ailleurs, la répartition de la valeur ajoutée est largement dominé par le secteur privé avec un montant qui s'élève à 340776.7 million de dinar qui représente 11.49% de total de la valeur ajoutée, contre 48805.3 million de dinar pour le public qui représente seulement 1.65% de total de la valeur ajoutée brute hors hydrocarbure.

Cette prédominance résulte des mesures prises et des incitations offertes par l'Etat au secteur privé après l'adoption de la privatisation et réductions fiscales et douanières et les privilèges contenus dans les lois sur les investissements, qui permettaient son intégration dans le domaine des investissements.

2-2-contribution des industries agroalimentaires à la création d'emploi :

Les industries agroalimentaires sont les branches les plus importantes de la production industrielle en Algérie, car elles contribuent à la réduction du chômage et la création d'emplois. Le tableau ci-dessous montre la contribution des IAA algériennes dans l'emploi comparée à celles de ses pays voisins le Maroc el la Tunisie :

Tableau n°2 : part du PIB, et emplois par pays du Maghreb :

PAYS	Part PIB	Emplois
Algérie	13%	23%
Maroc	15.6%	40%

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Tunisie	9.5%	15%
---------	------	-----

Source : Agroligne N° 103 - Mars / Juin 2017

Nous remarquons d'après les données du tableau N°2 l'importance de l'industrie agroalimentaire en matière du PIB et la contribution à l'emploi pour les économies de ces pays voisins, la contribution de cette industrie à la production nationale varie d'un pays à l'autre, elle représente 9,5% du PIB en Tunisie, 13% en Algérie et 15,6% au Maroc. C'est aussi un secteur pourvoyeur d'emplois. En 2015, il employait 15% de la population active en Tunisie, 23% en Algérie et 40% au Maroc.

Plusieurs facteurs contribuent à l'essor de ce secteur à savoir, la croissance démographique, la hausse de la demande en aliments transformés, des capacités de production améliorées et aussi des revenus par habitants plus élevés et l'exigence croissante de qualité nutritionnelle.

2-3-la contribution des industries agroalimentaires à la sécurité alimentaire durable en Algérie :

Les concepts associés à la satisfaction des besoins alimentaires ont été témoins de nombreux développements pour tenter de suivre le rythme des transformations économiques et commerciales internationales, en passant d'un concept d'autosuffisance fondé sur les ressources et le potentiel de production locale au concept de sécurité alimentaire atteint aux niveau individuel, familial, national, et mondial.

Il faut souligné que la sécurité alimentaire repose sur trois piliers fondamentaux, à savoir la capacité de fournir des produits alimentaires en quantités suffisantes pour répondre aux besoins des consommateurs, la disponibilité relative et la durabilité de leurs aliments et la facilitation de leur accès en leur rendant les prix accessibles.

2-3-1-Définition du concept de sécurité alimentaire :

Le concept de la sécurité alimentaire est né en parallèle avec à l'émergence de concepts de développement durable. Selon le sommet mondiale de l'alimentation 1996, la définition de la sécurité alimentaire est comme suit : *« la sécurité alimentaire existe lorsque tous les être-humain ont, à tout moment la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leurs permettant de satisfaire leurs besoins préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».*

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

2-3-2-le rôle des industries agroalimentaires à contribuer à la sécurité alimentaire durable :

Les IAA dans les pays où la production agricole est remarquable constituent une branche importante qui permet de transformer et convertir la production agricole excédentaire en produits finis afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement alimentaire et la stabilité des prix. Ce qui permet d'absorber les excédents de production végétale et animale, qui sont disponibles en d'autres saisons que les saisons de production et contribuent à l'élimination des risques résultant d'une production accrue, apportant ainsi l'une des solutions les plus importantes aux problèmes de la sécurisation des marchés de l'agroalimentaire. L'investissement dans ces industries peut également contribuer à l'intégration avec le secteur agricole et réduire les perturbations sur les marchés agricoles.

Par conséquent, les IAA constituent un maillon important dans les efforts visant à atténuer les problèmes alimentaires. Dans les cas où les pays ont un avantage comparatif dans la production de matières agricoles en quantités suffisantes, ces produits agricoles primaires ne conviennent à la consommation immédiate qu'après modifications et transformation (par exemple les céréales). Lorsque les capacités locales de ces pays ne sont pas admissibles à de tels ajustements et transferts, ils doivent les exporter sous sa forme brute et de réimporter leurs dérivés sous leur forme finale, supportant ainsi la perte résultant de la différence de prix qui fonctionne pour les exportateurs de produits agricoles sous leur forme finale, alors que la conversion de ces matières premières en produits alimentaires entièrement transformés permet en ajoutant de la valeur ajoutée à ces produits.

2-3-3-les principaux obstacles au développement des IAA en Algérie

Les principaux facteurs influant sur la contribution des IAA à atteindre une sécurité alimentaire durable peuvent être résumés comme suit :

- **faible intégration entre les IAA et le secteur agricole**

L'agriculture contribue de manière significative au développement des IAA et à la fourniture d'intrants. cette relation est très faible en Algérie, ce qui a ralenti la croissance et le développement des IAA algériennes, en croissance depuis 1980, accompagnées d'une augmentation du volume des importations de matières premières agricoles en raison de l'incapacité de l'approvisionnement local à couvrir la demande intérieure et à fournir un approvisionnement adéquat. La nourriture est en termes de taille, qualité et prix, le fait que la

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

contribution de la production agricole locale ne dépasse pas la moyenne e 27% des besoins du marché intérieur⁹.

- **Cumul des caractéristiques non compétitives des industries agroalimentaires**

Bien que la branche des IAA connaisse de nombreux succès dans l'économie algérienne, elle reste fragile et peu compétitive à l'exception de certaines branches du secteur privé qui ont réussi à mettre en place des pôles vitaux industriels. Parmi les difficultés on peut citer à titre d'exemple :

- faiblesse majeure du lien des IAA avec le secteur agricole
- manque des centres de recherche et développement au sein des entreprises
- manque d'entreprises à grandes tailles
- Faible attractivité du secteur pour l'investissement étranger

- **Difficultés liées à l'environnement des entreprises**

Cela se traduit par un manque de formation pour les IAA et une difficulté à atteindre la propriété industrielle, en plus du dédouanement peu étudié qui gênait l'activité productive, les entreprises algérienne souffre d'une panoplie de freins assez considérables, ne lui permettant pas de grandir et d'évoluer dans son domaine d'activité. Ayant chacune sa spécificité, les entreprises algériennes se partagent des obstacles liés majoritairement aux incertitudes concernant le marché, difficultés d'accès aux financements, aux crédits et aux fonciers, difficultés en interne, complexité et lourdeur des procédures administratives, bureaucratie, manque d'accompagnement, secteur informel....etc.¹⁰.

Section 3 : la structure du marché agroalimentaire en Algérie

L'industrie de l'agroalimentaire est la deuxième après celle de l'énergie et, réalise un chiffre d'affaires de plus de 40% du total des industries hors hydrocarbures¹¹. L'appui à cette industrie se fait à travers « la Politique de Renouveau Agricole », lancée en 2008 et qui s'étendra jusqu'en 2025, et « le plan de développement des industries agroalimentaires »

⁹ TAHANI, A. (2009). *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du nord*. p.169

¹⁰ PLANE, P. (2010). *Performance productive et climat d'investissement dans les quatre pays de l'espace MENA : Algérie, Egypte, Maroc, Liban*. p.125

¹¹ Agro ligne N° 103 - Mars / Juin 2017

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

lancé en 2010. Ce plan se base sur le renforcement des capacités humaines et l'assistance technique aux producteurs afin d'encourager les filières prioritaires et développer les zones difficiles comme les montagnes, les steppes et le Sahara.

3-1- le marché de l'industrie agroalimentaire en Algérie

Le marché de l'agroalimentaire en Algérie recèle un grand potentiel de développement, principalement dans les filières céréales, les produits laitiers, les corps gras, le raffinage du sucre, la conserverie, ainsi que les eaux minérales. Innovation, compétitivité et mise à niveau sont les objectifs que l'industrie de l'agroalimentaire voudrait atteindre.

Malgré cette volonté, il reste que le secteur de l'agroalimentaire en Algérie est en manque de compétitivité et rencontre des difficultés d'ordre technique, et aussi managériales. Ces difficultés pourraient être résolues par la modernisation des équipements et aussi par le transfert du savoir-faire étranger.

3-1-1-Les différentes filières des industries agroalimentaires

On expliquera en premier lieu les grandes filières qui caractérisent les industries agroalimentaires qui se situent dans les secteurs de céréales, et le secteur des eaux et des boissons. Ensuite on présentera d'autres filières qui amorcent des développements remarquables tels le secteur laitier, huiles et corps gras, les conserves de fruits et légumes, et les surgelés.

- ***Secteur des céréales***

Les entreprises activant dans ce secteur se divisent en deux parties, d'abord celles produisant des pâtes alimentaires et du couscous. Dans leur majorité, elles ont une gestion moderne. Outil de production et qualité de management répondent aux normes Européennes. Certaines de ces entreprises font même dans l'exportation surtout vers des pays Africains, l'autre partie est constituée d'entreprises artisanales spécialisées dans les produits de base. Il s'agit de boulangers traditionnels et de biscuiteries artisanales. La boulangerie industrielle est peu développée. La première boulangerie de ce genre est celle de Benamor qui a démarré avec une capacité de 150 tonnes de pain par jour.

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

- ***Secteur des eaux et des boissons***

On comptabilise au moins 700 entreprises activant dans cette filière mais, seulement une trentaine dont l'importance est avérée. Quelques-unes sont leader et détiennent des parts de marché importantes. Les producteurs des eaux et boisson sont regroupés dans une association, L'APAB, et ont créé en 2015 « le cluster de la boisson ». Le marché est presque entièrement entre les mains du privé. La filière souffre de la concurrence de l'informel qui affiche des prix très bas. Ce qui empêche les autres producteurs d'augmenter leurs prix pour compenser la hausse des prix des inputs. La boisson alcoolisée est fabriquée localement. Les importations ne sont pas très importantes.

- ***Secteur laitier***

En plus de 15 entreprises du groupe public GIPLAIT, un groupe qui modernise ses usines, l'on retrouve plus d'une centaine d'entreprises privées dont la taille varie, il en existe de grandes mais aussi d'autres plus petites. La production est parfois dominée par des groupes industriels comme c'est le cas pour le yaourt ou le fromage. Afin d'offrir aux consommateurs des produits fabriqués à partir de lait frais, la création d'entreprises pour la fabrication du yaourt, des desserts, lait UHT et fromages est de plus en plus remarquée. Se lancer dans la production locale du lait en poudre est un projet envisagé par le Gouvernement.

- ***Secteur huiles et corps gras***

Le secteur exige des investissements lourds. Il est dominé par quelques grands producteurs à savoir, CEVITAL, Safia, AFIA Algérie et la Belle. Pour sa part, la production de l'huile d'olive est en nette progression. La filière est partagée entre plusieurs dizaines de producteurs. Certaines de ces huiles, dont la qualité est appréciée, ont réussi à se placer sur le marché Européen. La production de la margarine doit son essor à la demande des consommateurs qui la préfèrent au beurre.

- ***Secteur de conserves de fruits et légumes***

Une filière qui se développe à une bonne allure. Elle comprend la transformation industrielle pour fabriquer le concentré de tomate, produit qui était essentiellement importé il y a quelques années. Mais, également confitures, compotes et salades. Cette

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

activité dépend fortement de la production agricole et de la transformation. Pour cette raison, les concentrés pour boisson sont en majorité importés. Le secteur qui développe et se modernise, exprime un grand besoin en équipements et intrants divers.

- **Secteur des surgelés**

Au départ, on ne retrouvait que les produits de base mais, cette filière se développe très bien et comprend actuellement toute une gamme de produits importés qu'ils soient importés ou fabriqués localement par l'entreprise ALITECH/DIDO. Pizzas, quiches, Boureks, frites, croquettes, steaks hachés, boulettes, lasagnes, moussaka, pates fourrées.

3-2- La structure des importations agroalimentaires en Algérie

L'Algérie est aujourd'hui le premier importateur africain de denrées alimentaires, avec 75% de ses besoins assurés par les importations. L'insuffisance de la production agricole algérienne, couplée à une demande massive et croissante de produits agroalimentaires, fait de l'Algérie un pays structurellement importateur.

3-2-1-la repartitions des importations par groupe de produits

La répartition des importations par groupes de produits, comme l'indique le tableau ci-après fait ressortir des augmentations pour les biens alimentaires 0,98%, les biens de consommation non alimentaires 13,4%, et des diminutions pour les biens d'équipements 10,84 %, et les biens destinés à l'outil de production 0,41%¹².

Pour les biens destinés au fonctionnement de l'outil de production qui représentent de 30,57% des importations, sont constitués essentiellement par, les huiles de pétrole, les huiles destinées à l'industrie alimentaire, les tubes et tuyaux et profilés ainsi que les constructions et parties de constructions.

Quant aux biens de consommation non alimentaires ils viennent en troisième position dans la structure de nos importations avec la cote part de 20,60% et un volume de 5,54 milliards de dollars US. Par rapport aux sept premiers mois 2017, ce groupe enregistre une augmentation de 13,4%, soit 655 millions de dollars US en valeur absolue¹³.

¹² Centre National de l'Informatique et des Statistiques, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie (Période : Sept premiers mois 2018), p 5

¹³ : Idem

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Le tableau N°3 présente les importations par groupe de produits en Algérie à la période 07 mois (2017/2018).

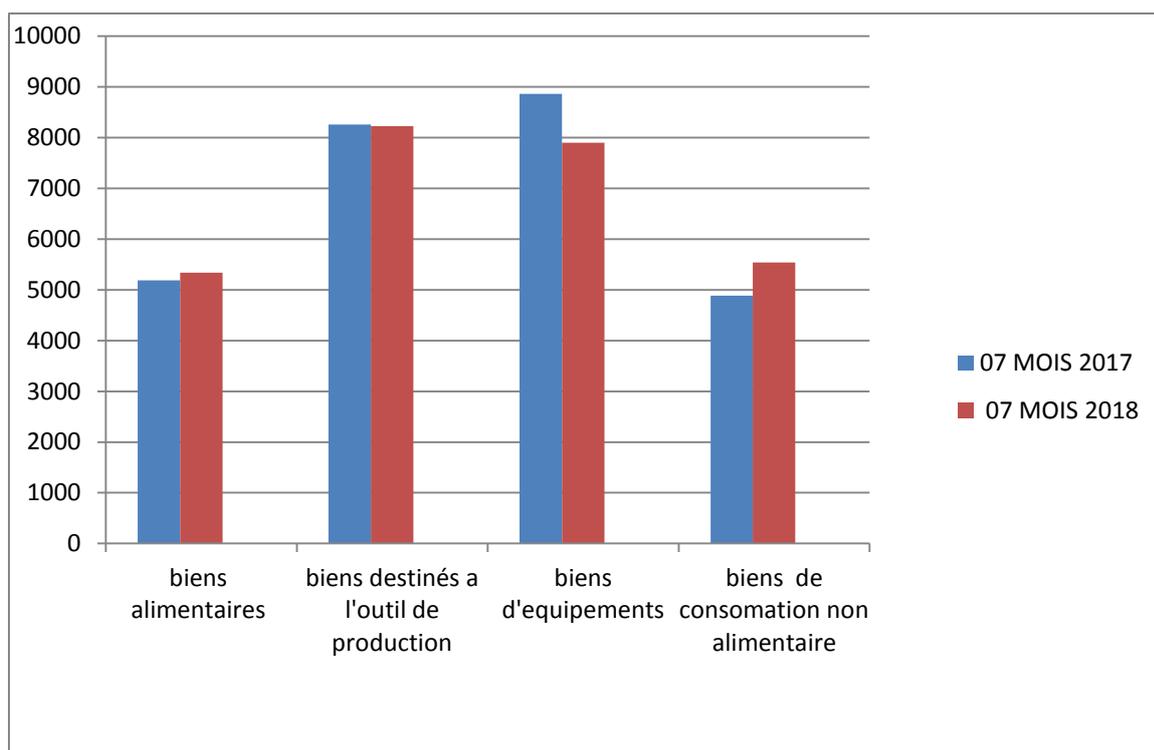
Tableau n°3 : importation par groupe de produits en Algérie (2017/2018)

Valeur en millions USD

Groupe des produits	07 mois 2017		07 mois 2018		Evolution (%)
	Valeur	struc%	Valeur	struc%	
Biens alimentaires	5185	19.06	5236	19.46	0.98
Biens destinés à l'outil de production	8761	30.37	8227	30.57	-0.41
Bien d'équipements	8863	32.59	7902	29.37	-10.84
Bien de consommations non alimentaires	4888	17.97	5543	20.60	13.40
TOTAL	27197	100%	26908	100%	-1.06

Source : Centre National de l'Informatique et des Statistiques, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie (Période : Sept premiers mois 2018)

Figure n°1 : importation par groupe de produits, période 07 mois (2017/2018)



Source : Centre National de l'Informatique et des Statistiques, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie (Période : Sept premiers mois 2017/2018)

Nous constatons d'après les données du tableau n°3 et la figure n°1, que les «biens alimentaires» occupent le dernier rang dans la structure des importations réalisées durant les sept premiers 2018 avec 5,23 milliards de dollars US soit une proportion de 19,46% du volume global, et une hausse de 0,98% par rapport aux sept mois de l'année 2017.

3-2-2- les principaux produits importés en biens alimentaires

Le tableau ci-après, illustre les principaux produits alimentaires importés durant sept mois de 2017/2018 en valeur et en pourcentage.

Tableau n°4 : groupe de produits alimentaires importé en Algérie à la période 07mois (2017/2018)

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Valeur en millions d'USD

Groupe de produits	07 mois 2017		07 mois 2018		Evolution (%)
	Valeur	struc(%)	Valeur	struc(%)	
Céréales, semoules, farines	1693.33	32.66	1885.01	36.00	11.32
Lait et produits laitiers	879.58	16.96	888.64	16.97	1.03
Sucre et sucreries	698.85	13.48	522.10	9.97	-25.29
Café et thé	252.99	4.88	213.07	4.07	-15.78
Légumes secs et autres	198.13	3.82	170.23	3.25	-14.08
Viandes	152.36	2.94	124.37	2.38	-18.37
Sous total	3875.24	74.74	3803.42	72.64	-1.85
Total du groupe	5185	100	5236	100	0.98

Source : Centre National de l'Informatique et des Statistiques, statistique du commerce extérieur de l'Algérie (période : sept premiers mois 2018)

Nous constatons d'après les données du tableau n°4 que les groupe de produits de céréales, semoules, farine et le groupes de produits lait et produits laitiers ont évolués positivement de 11.31% et 1.03% successivement, par contre les filières de produits sucre, café et thé, légumes secs et autres, viandes ont connus une évolution a la baisse 73.52%.¹⁴

3-2-3-les principaux fournisseurs de l'Algérie

Le tableau ci-après présent les principaux fournisseurs d'Algérie en période de sept mois de 2017/2018 ainsi que les quantités et pourcentage des produits fournit.

¹⁴ : Centre National de l'Informatique et des Statistiques, STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE (Période : Sept premiers mois 2018), p9

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Tableau n°5 : Principaux fournisseurs d'Algérie en produits agroalimentaire période (2017/018)

Valeur en millions d'USD

Principaux fournisseurs	Valeurs	structure(%)
Chine	4133	22.76
France	2668	14.69
Italie	2200	12.12
Espagne	2132	11.74
Allemagne	1888	10.40
Turquie	1318	7.26
Argentine	1300	7.16
Usa	990	5.45
République de Corée	774	4.26
Inde	756	4.16
Total général	18159	100

Source : Centre National de l'Informatique et des Statistiques, STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE (Période : Sept premiers mois 2018)

Nous constatons d'après le tableau n°5 que la Chine qui représente notre principal fournisseur durant les sept mois de l'année 2018 a expédié 15,36% de nos importations, suivie par la France 9,91% et l'Italie 8,18%.¹⁵

3-3-la structure des exportations agroalimentaires en Algérie

Le secteur de l'industrie agroalimentaire en Algérie constitue un élément important du tissu industriel national et cela à travers le rôle important qu'il joue dans l'économie du pays, ainsi, que sa contribution d'une façon efficace et durable à l'amélioration du PIB (produit intérieur brut) et à la résorption du chômage en pleine expansion.

¹⁵ : Centre National de l'Informatique et des Statistiques, STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE (Période : Sept premiers mois 2018), p13

3-3-1-l'évolution de l'exportation en Algérie

Grâce à un climat généreux et des plaines fertiles, l'Algérie était pendant de nombreuses années, le grenier qui pourvoyait les pays de l'Europe en blé dur mais, aussi en fruits et légumes frais, toutes les saisons de l'année.

Chaque jour, les cargos de l'air y déposaient les primeurs en fruits et légumes. Nous allons développer ci-dessous les évolutions des exportations en Algérie commençant de l'année 1852 jusqu'au jour d'aujourd'hui

- **En 1852**, un recensement dans la région de Blida fait ressortir qu'il existait 170 hectares d'orangers et 22 300 arbres. Cela signifie que Blida était déjà célèbre bien avant cette date pour ses « orangeries ». En plus des agrumes, l'Algérie était aussi un grand producteur de céréales.
- **En 1928**, l'Algérie a exporté 1 867 484 quintaux de blé vers la France et 68 314 quintaux vers d'autres pays Européens. Pomme de terre, artichauts, haricots verts, tomates, abricots, oranges... étaient déchargés quotidiennement dans les aéroports des villes de l'Europe.
- **Durant les années 1947-1948**, 900 000 quintaux d'agrumes, 200 000 quintaux de dattes, 377 000 de figes sèches, sont exportés vers la France. Durant le printemps de l'année 1948, 700000 quintaux de pommes de terre nouvelles, sont déchargés dans les ports Français. Pendant toute l'année, il fut comptabilisé une quantité de 2 millions de quintaux de fruits et légumes frais.
- **En 1958**, les agrumes d'Algérie constituaient 10% du taux des exportations vers les villes Européennes et détenaient la deuxième place après le vin qui était le produit clé sans rival. Ensuite venaient les lièges et les tabacs. ¹⁶
- **Aujourd'hui**, Le choix de présenter le marché Algérien d'une manière plus exhaustive n'est pas fortuit. Il s'impose du fait de son importance et surtout de la volonté de le développer, affichée par les pouvoirs publics, visant à la fois à augmenter le nombre d'entreprises, elles sont actuellement au nombre de 17 000 dans le secteur de l'agroalimentaire, et surtout à moderniser l'outil de production et la gestion des entreprises. Car, en dépit de quelques entreprises leaders dont le niveau est aux normes internationales, le reste des producteurs manquent souvent d'innovation, de savoir-faire et de mise à niveau. L'expertise et le savoir-faire du partenariat seront d'un grand apport pour ce secteur.

¹⁶ Agro ligne N° 102 - Janvier / Mars 2017

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

3-3-2-les principaux produits agroalimentaire exportés par Algérie

En dépit des potentialités existantes et des efforts de l'Etat pour lancer l'industrie agroalimentaire, l'Algérie peine toujours à se développer dans ce domaine. Le pays compte 5000 entreprises activant dans cette branche, dont seulement 162 exportatrices.

La filière agroalimentaire demeure pénalisée par un certain nombre de difficultés liées essentiellement à l'assistance technique et la modernisation des équipements. Toutefois, les choses commencent, petit à petit à s'améliorer.

Tableau n°6 : Principaux produits exportés en Algérie en mois de janvier (2017/ 2018)

Valeur en millions d'USD

Principaux produits	Janvier 2017		Janvier 2018		Evolution (%)
	Valeur	structure(%)	Valeur	structure(%)	
Engrais minéraux et chimique azotes	63.04	30.75	55.17	26.52	-12.48
Ammoniacs anhydres	48.25	23.54	53.48	25.71	10.84
Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	51.32	25.03	41.27	19.84	-19.58
Sucres de cannes et de betteraves	10.02	4.89	19.85	9.54	98.10
Dattes	3.72	1.81	5.66	2.72	52.15
Hydrogène et gaz rares	0.95	0.46	4.74	2.28	
Phosphates de calcium	3.85	1.88	3.34	1.61	-13.25
Fils, câbles et autres conducteurs isolés	0.25	0.12	3.26	1.57	
Demi-produits en Fe et en acier			2.32	1.12	
Sous total	181.40	88.49	189.09	90.91	4.24
Total du groupe	205	100	208	100	1.46

Source : Centre National de l'Informatique et des Statistiques ; statistique du commerce extérieur de l'Algérie (Période : Janvier 2018)

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

On constate du tableau n°6 au-dessus que Les hydrocarbures représentent l'essentiel des exportations Algériennes avec 93,84% du volume global, passent de 2,77 milliards de dollars US en janvier 2017 à 3,17milliards de dollars US en janvier 2018, soit une hausse de l'ordre de 14,23%.

Les exportations hors hydrocarbures qui demeurent relativement marginales, avec seulement 6,16% du volume global des exportations, affichent une légère augmentation de 1,46% par rapport au mois de janvier 2017 en passant de 205 à 208 millions de dollars US.

On constate également ,que Les principaux produits hors hydrocarbures exportés, sont constitués essentiellement par le groupe demi-produits qui représente une part de 4,91% du volume global des exportations soit l'équivalent de 166 millions de dollars US, suivi par les biens alimentaires avec une part de 0,89% soit 30 millions de dollars US, et par les produits bruts et biens d'équipements avec une part identique de 0,15% et enfin par les biens de consommations non alimentaires avec une part de 0,06% .¹⁷

3-3-3- Principaux clients de l'Algérie

Le tableau ci-après présente les principaux clients d'Algérie en période de sept mois de 2017/2018 ainsi que les quantités et pourcentage des produits vendus.

Tableau n°7 : Les principaux clients de l'Algérie à la période de sept mois en 2017/2018

Valeur en millions d'USD

Principaux clients	Valeur	Structure
Italie	3285	20.26
Espagne	2876	17.74
France	2769	17.08
Usa	2162	13.33
Grande Bretagne	1650	10.17
Turquie	1290	7.96
Pays-Bas	1096	6.76
Brésil	1087	6.70

¹⁷ Centre National de l'Informatique et des Statistiques ; STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE (Période : Janvier 2018)

Chapitre 01 : cadre théorique de l'industrie agroalimentaire

Total général	16215	100
---------------	-------	-----

Source : Centre National de l'Informatique et des Statistiques, statistiques du commerce extérieur d'Algérie (Période : Sept premiers mois 2018)

Durant les sept premiers mois 2018, l'Italie a été notre principal client avec une part de 13,89% des ventes Algériennes à l'étranger suivie par l'Espagne 12,16% et la France 11,71%.¹⁸

Conclusion

Il en sort de ce qui précède que la contribution des autorités algériennes pour le développement du secteur agroalimentaire, notamment le plan d'appui aux industries agroalimentaire et les dispositifs d'aide et de soutien aux exportations hors hydrocarbures reste insuffisant, car l'Algérie dépend toujours des importations dans le secteur agroalimentaire.

¹⁸ Centre National de l'Informatique et des Statistiques, Statistique du commerce extérieur de l'Algérie (Période : Sept premiers mois 2018)

CHAPITRE 02 : LA LOI DE FINANCES 2015

Introduction

La loi de finances reflète dans de nombreux pays la vie économique et sociale de ces pays, donc elle contribue à la performance et à la bonne conduite de l'économie nationale. La loi de finances est d'une grande importance et cette importance apparait à plusieurs aspects surtout politique et économique.

Dans ce deuxième chapitre, nous allons faire un rappel sur la notion de la loi de finances dans la première section, puis nous aborderons le choc pétrolier et le déficit de la balance commerciale de 2014 dans la deuxième section, et la troisième section sera consacrée aux principales dispositions de la loi de finances 2015.

Section 01 : Généralités sur les lois de finances

Cette section fait l'objet d'une présentation générale du concept de loi de finances, on commençant par sa définition et ses principales caractéristiques, et ensuite on concluant par la présentation du processus d'élaboration de la loi de finances.

1-définition, sources et rôle de loi de finances

La loi de finance autorise pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et charges de l'Etat et des autres moyens financiers alloués à l'exploitation des services publics, et approuve les dépenses affectées aux établissements publics et les dépenses en capital.

La loi de finance est le document préparé par le pouvoir exécutif et approuvé par le parlement, qui détermine au cours d'un exercice normal le montant des appartenant aux ressources de l'Etat et la charge de travail attendue, dans le respect des soldes publics.

L'élaboration d'une loi de finances est une des missions essentielles du pouvoir régional. Il reflète en chiffres la politique qui sera menée au cours de l'année budgétaire à venir et les moyens financiers qui seront mis en œuvre pour y parvenir. Dans cette optique, la loi de finance est donc un acte :

- **politique**

La loi de finance est le programme d'action du Gouvernement et constitue le reflet chiffré de la politique qu'il entend mener.

- **d'autorisation**

Le projet de loi de finances, auquel participe le gouvernement sous le contrôle du ministère des finances, n'est exécutoire que sur demande du parlement et publié par le président de la république.

- **annuelle**

La loi de finance a une durée d'un an, conformément à l'article 30 de la loi n° 84 /17, mais des exceptions à ce principe peuvent survenir si la loi de finances a une durée supérieure à un an et que la prochaine loi de finances a moins d'un an.

- **de prévision**

La loi de finance est une estimation des recettes et des dépenses pour une période déterminée, en l'occurrence l'année budgétaire considérée. Reflété ci-dessous :

-rapport annuel sur les équilibres économiques et financiers, les résultats obtenus et les perspectives d'avenir

-les annexes explicatives, qui spécifient ce qui suit :

- Divisions par catégories de taxes, en particulier celles relatives à de nouvelles procédures, et en général, estimations d'entrées provenant d'autres ressources
- Répartition des frais de gestion pour les intérêts de l'Etat, conformément à chaque chapitre joint, le cas échéant, une évaluation de l'évolution du coût des services
- Répartition des dépenses de la nature finale du plan annuel, par secteur
- Le montant total des charges semi-algébriques

1-2-Les sources de la loi des finances

Les principales sources de la loi de finance en Algérie proviennent de la constitution algérienne et de la législation fiscale.

1-2-1-les sources constitutionnelles

La constitution énonce les principes de base de la fiscalité, consacrée à l'article 64 de la constitution de 1966. Tous les citoyens sont égaux dans l'exercice de la taxe et doivent participer au financement des couts publics selon leur capacité fiscale, aucun impôt, taxe ou droit quelconque n'est autorisé. Le délai maximum pour la ratification de la loi de finances par le parlement est de 75 jours à compter de la date du dépôt.

Il stipule également que le vote du budget est la prérogative du parlement, comme le stipule l'article 123 de la constitution. « *Le parlement légifère sur les lois relatives à l'adhésion au parlement dans les domaines suivants : organisation et fonctionnement des pouvoirs publics, systèmes électoral, loi de finances* ». Le parlement surveille également l'utilisation des allocations financières dans tous les secteurs, « *le gouvernement présente à chaque chambre du parlement un exposé sur l'utilisation des crédits financiers approuvés pour chaque exercice* », outre le contrôle du conseil de la comptabilité, qui consiste à contrôler à distance les fonds de l'Etat, les groupes régionaux et les services publics, un rapport annuel est présenté au président de la république.

1-2-2-les sources de législation fiscale

Les spécialistes des finances considèrent que la législation fiscale est une branche de la loi de finances, qui régit les règles relatives à la détermination et à la réception des recettes publiques souveraines ainsi que les relations juridiques entre les autorités fiscales et financières.

La législation fiscale fait partie de tout, elle est une législation plus spécialisée, traitant des taxes et des frais, et ce sont des ressources ordinaires des finances publiques. Parmi ses entrailles :

- Déterminer les objectifs de l'Etat par sa démarche politique et économique
- trouver les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs économiques et politiques de l'Etat

1-3-Types de loi de finances

Selon la loi 84/17 de 07/07/1984, il existe trois (3) types des lois de finances :

1-3-1-loi de finances annuelles

La loi de finance annuelle est la loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile (principe de l'annualité budgétaire), l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. En vertu de l'article 3 de la loi n°84/17, la loi de finance annuelle autorise toutes les ressources et fonctions de l'Etat, ainsi que tout autre moyen financier alloué au fonctionnement des services publics, et approuve et autorise également les dépenses allouées aux établissements publics.

1-3-2-loi de finance complémentaire

La loi de finance complémentaire est la loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finance de l'année.

Selon la loi 84/17 de 07/07/1984, « *La loi de finance complémentaire est la seule qui modifie la loi de finances annuelle et elle est liée à cette base, la loi de finance annuelle est sujette au déséquilibre pour modifier certaines données économiques, sociales ou politiques, qui doivent être modifiées par des lois supplémentaires* », les lois complémentaires sont approuvées de deux manières :

- Soit le gouvernement prépare ces lois au parlement pour approbation ;
- Soit le gouvernement introduit ces amendements directement dans la loi fondamentale en utilisant leur autorité de régulation dans les décrets exécutifs qui seront ensuite soumis au parlement pour approbation ;

La loi de finances complémentaire est la seule loi qui puisse modifier la loi de finances annuelle. Toutefois, il est possible que d'autres lois puissent modifier la loi de finances fondamentales en raison de son importance et de sa sensibilité, telles que le droit fiscal, le droit du pétrole, le droit de l'investissement.

1-3-3-la loi de règlement budgétaire

La loi de règlement arrête à la fin de chaque exercice le montant définitif des dépenses et des recettes de l'Etat et le résultat financier qui en découle. Par ailleurs, elle décrit les opérations de trésorerie et ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget. Elle peut comprendre des dispositions sur l'information et le contrôle des finances publiques, la comptabilité et la responsabilité des agents. En outre, la loi de règlement constitue un document comptable soumis à l'approbation du parlement.

2- Rôle, importance et principes de loi de finances

Le rôle, importance et principes de loi de finances se présente comme suit :

2-1-le rôle de la loi de finances

C'est le seul moyen par lequel l'Etat peut disposer des fonds publics. Tout programme n'est mis en œuvre que par le biais de cette loi sur le financement politique, chaque institution se prépare à mettre en œuvre un programme gouvernemental spécifique, qui précise les besoins généraux à satisfaire pour mener le cycle de ce programme politique intégré.

- Sans cette loi de finances, les revenus ne peuvent être collectés et les dépenses ne peuvent être dépensées
- Evalue et définit les attentes et les autorisations pour toutes les transactions financières liées aux recettes et aux dépenses de l'Etat pour chaque exercice.
- Les recettes et les dépenses inscrites au budget peuvent engendrer un déficit ou un excédent. C'est la loi de finance qui détermine la différence entre recettes et dépenses.
- C'est un moyen de contrôle, lorsque le pouvoir législatif supervise le pouvoir exécutif en enregistrant des montants réelles des dépenses et recettes

2-2-L'importance de la loi de finance

La loi de finances est d'une grande importance et cette importance apparaît à plusieurs aspects surtout politique et économique.

2-1-l'aspect politique

Puisque la loi de finances est approuvée par le parlement, ce dernier fait pression sur le gouvernement soit pour modifier les lois de finances ou même les rejeter afin que le gouvernement suive une approche pour atteindre certains objectifs politiques et économiques

2-2-1-l'aspect économique

La loi de finances reflète dans de nombreux pays la vie économique et sociale de ces pays, donc elle contribue à la performance et à la bonne conduite de l'économie nationale. Elle a aussi des effets sur le volume de production nationale et sur le niveau de l'activité économique dans toutes ses branches et secteurs.

La loi de finance affecte les secteurs économiques, c'est pour cela que l'Etat utilise, souvent, la loi de finance et son contenu (recettes et dépenses) comme un outil pour atteindre les objectifs tracés dans sa politique économique.

Par conséquent, la relation est très forte entre l'activité financière de l'Etat et les conditions économiques dans tous ses phénomènes d'inflation, récession reprise,... etc. alors qu'il est devenu indiscutable de séparer la loi de finance du plan économique, particulièrement la loi de finance était devenu un outil essentiel pour réaliser les objectifs du plan économique.

2-3-Principes et règles générales de loi de finances

La loi de finances a des principes et des règles générales dans le but de renforcer le contrôle de la gestion de fonds publics. Ces principes sont :

2-3-1-le principe d'annualité :

Le principe d'annualité signifie que la loi de finance de l'État doit être votée chaque année (annualité du vote de la loi de finance et de l'autorisation de percevoir les impôts). En Algérie, l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : l'exécution des dépenses et des recettes doit s'effectuer entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année. L'article 03 de la loi numéro 84-17 relative aux lois de finances stipule : « *la loi de finance de l'année, prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et charges de l'Etat, ...* », Mais ce n'est pas le cas dans tous les pays : si les lois de finances respectent généralement le principe d'annualité, elles peuvent néanmoins avoir des dates d'application différentes. Par exemple, la Grande-Bretagne, le Japon et le Canada font débiter l'exercice de la loi de finances le 1er avril, et les États-Unis, le 1er octobre.

2-3-2-Le principe d'unité

Le principe d'unité recouvre deux règles :

- ✓ la règle de l'unité, qui exige que la loi de finance de l'État soit retracée dans un document unique. Il s'agit ainsi d'assurer aux parlementaires une bonne lisibilité du budget, et donc, un contrôle effectif sur les finances de l'État ;
- ✓ la règle de l'exhaustivité, selon laquelle la loi de finances doit prévoir et autoriser l'ensemble des recettes et des charges de l'État.

2-3-3-Le principe d'universalité :

Le principe d'universalité, selon lequel l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses, se décompose en deux règles :

- ✓ **La règle de non-compensation** : qui interdit la compensation des dépenses et des recettes. Ainsi, il n'est pas possible de soustraire certaines dépenses de certaines recettes (par exemple, déduire les frais de recouvrement prélevés par l'État du montant des impositions), et de soustraire des recettes de certaines dépenses pour ne présenter que le solde des opérations ainsi compensées.
- ✓ **La règle de non-affectation** : qui interdit l'affectation d'une recette à une dépense déterminée. Elle implique de verser toutes les recettes dans une caisse unique où l'origine des fonds est indéterminée. Elle permet à l'autorité budgétaire de conserver son pouvoir de décision et de gérer les fonds publics en respectant les notions de solidarité et d'unité nationales.

2-3-4-Le principe de spécialité :

Le principe de spécialité impose d'indiquer précisément le montant et la nature des opérations prévues par la loi de finances, ce qui implique une nomenclature budgétaire appropriée. Les crédits sont ainsi ouverts de manière détaillée, spécialisés par programmes d'une manière à assurer une information suffisante pour permettre l'exercice d'un contrôle efficace sur l'exécution du budget de l'État.

2-3-5-Le principe de sincérité :

Selon l'article 70. « *Les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent en découler* ».

La loi de finance consacre un nouveau principe budgétaire. En effet, les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Ce principe de sincérité budgétaire, **implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies** par l'État.

3-L'élaboration de la loi de finances

C'est la période la plus longue puisqu'elle commence au début de l'année N-1 et se termine au plus tard le début octobre de l'année N-1, l'élaboration du projet de la loi de finances fait intervenir essentiellement l'exécutif, mais le parlement a vu son rôle se développer.

Le processus d'élaboration de la loi de finance est une opération importante et essentielle qui contient deux étapes majeures, l'étape de préparation et l'étape d'adoption.

3-1-la préparation de la loi de finance

Le pouvoir exécutif dispose de tous les moyens nécessaires pour préparer le projet de loi de finance, car ce travail exige l'obtention des informations relative aux recettes publiques compte tenu de leur provenance et la manière dont ces recettes sont collectée auprès des différentes classes sociales. Le pouvoir exécutif est le seul qui détient toutes les données utiles pour faire des prévisions en ce qui concerne les recettes et dépenses publiques, en respectant l'équilibre budgétaire. Le pouvoir exécutif prépare le projet de loi de finance sur la base des conditions économiques prévalant dans le pays, du fait que la loi de finance reflète l'activité financière de l'Etat.

Le rôle du ministère des finances est primordial. Le premier ministre est amené à assurer son arbitrage aux moments propices, tout en supervisant l'ensemble des opérations. Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 stipule que « *Le ministre des Finances exerce ses attributions dans les domaines ci-après : les finances publiques : la fiscalité, la douane le domaine national et les affaires foncières, les dépenses publiques, le budget et la comptabilité publique* ».

L'opération de préparation du projet de loi de finance s'effectue de bas en haut, c'est-à-dire que l'étape de collecte des données et informations relatives aux différents besoins et estimations sera réalisé par des organismes décentralisés. Ensuite, ils les envoient aux ministères affiliés pour les examiner, afin d'approuvé ce qui est justifié, corriger ce qui est surévalué, et supprimer ce qui est injustifié. Après, les différents ministres envoient au ministère de la finance les montants qu'ils jugent nécessaires durant l'exercice de l'année suivante. Par conséquent, le ministre de la finance a le droit de corriger les montants surévaluer et surestimer dans le cadre de la politique de la rationalisation des dépenses publiques et la lutte contre le gaspillage.

3-2-L'adoption de la loi de finances

Le parlement joue un rôle important au sein du pouvoir législatif, puisqu'il est considéré comme le représentant légitime du peuple. En outre, le parlement se compose d'un ensemble de membres à cultures inégales et différentes, donc on trouve parmi eux ceux qui comprennent dans la finance et ceux qui ne connaissent que les grandes lignes.

C'est pour cette raison que le projet de loi de finance ne devrait être discuté par l'ensemble des membres du parlement, mais seulement par un comité qui s'appelle le comité du budget et de finance. Ce comité est la seule confié à discuter le projet de loi de finances avec le gouvernement, ensuite c'est là qu'entre en jeu le rôle du parlement, où ses membres vont voter chaque chapitre de la loi de finance. En cas de vote avec *oui* par la majorité des membres du parlement, la loi de finance sera adoptée, puis elle sera transmise au président de la république pour la signé, afin d'être applicable le premier jour de la prochain année civile.

Section 02: le contre choc pétrolier de 2014 et son impact sur la balance commercial de l'Algérie

Dans la section précédente, nous avons a vu que l'élaboration d'un projet de loi de finances se fait à la base de la situation économique qui règne dans le pays. Pour cette raison, nous jugeons nécessaire d'y jeter un coup d'œil sur les conditions économiques vécus par l'Algérie durant la période fin 2014 et qui ont influencé les mesures prises par la loi de finances 2015, notamment sa loi complémentaire.

Ce contre-choc pétrolier coïncide avec de profondes mutations du marché pétrolier et de l'économie mondiale. La chute récente a déclenché un débat intense sur les facteurs explicatifs de ce contre choc pétrolier et de ce qui le différencie des chocs précédents.

2-1-Les facteurs liés à l'offre

La baisse des prix de pétrole de 2014 peuvent s'expliquer principalement par des facteurs liés à l'offre. En effet, la production mondiale du pétrole a augmenté de deux millions de barils par jour en une année, ce qui a induit à une surabondance de l'offre par rapport à la demande.

2-1-1 Une offre abondante

Ce contre choc est bien différent de celui intervenu après la crise de 2008, lorsque le recul conjoncturel de la demande mondiale de brut avait été à l'origine d'une chute des cours. Dans ce contre choc, c'est bien davantage un problème de production excessive qui en est la cause.

Entre 2010 et 2014, la montée en puissance de la production américaine du pétrole de schiste n'a guère eu d'effet sur les cours mondiaux, car dans la même période, la production s'est maintenue à un niveau plus élevé que prévu dans des pays comme l'Irak et la Libye, malgré leur instabilité politique. Les conflits en Libye et en Irak dans les premiers mois de 2014, ont entraîné des interruptions temporaires de la production pétrolière, ce qui a

maintenu les prix mondiaux à un niveau élevé malgré la progression de l'offre ailleurs dans le monde. La reprise de la production dans ces deux pays a contribué fortement à l'effondrement des prix au cours de la même année¹.

2-1-2 La décision de L'OPEP

Les révisions de la demande et de l'offre ne sont pas suffisantes pour expliquer l'ampleur de la baisse du prix du pétrole observée récemment. La première explication de la baisse des prix est la modification du comportement des pays de l'OPEP à cause du niveau élevé visé et de la progression de la production pétrolière non conventionnelle, leurs parts risquaient de décliner sans discontinuer. Pour stopper la diminution de leur part de marché, plusieurs membres de l'OPEP ont commencé au troisième trimestre de 2014 à proposer des rabais aux importateurs asiatiques, signe que l'OPEP avait l'intention d'abandonner sa politique d'encadrement des prix officiels. A sa réunion de novembre 2014, l'OPEP n'a pas modifié les quotas de production arrêtés en décembre 2011, laissant entendre qu'elle cessait de jouer son rôle d'appoint sur le marché pétrolier, ce qui s'est traduit par le maintien du plafond de production à 30 mbj pour les pays adhérents.

2-1-3 La stratégie de l'Arabie saoudite

La stratégie de l'Arabie saoudite de ne pas réduire sa production pour soutenir les prix explique aussi l'effondrement des prix du pétrole. Alors que le pays ajuste sa production pour maintenir un certain équilibre entre l'offre et la demande afin de stabiliser le prix à un niveau souhaité (soit entre 80 et 100 USD/baril depuis plusieurs années), l'Arabie Saoudite a opté pour une stratégie de maintien de ses parts de marché au détriment du prix. L'une des raisons de cette stratégie est la volonté des Saoudiens de pousser hors du marché les producteurs américains (et plus généralement les producteurs non-OPEP) dont les coûts de production (parfois jusqu'à 60 USD/baril) sont très supérieurs à ceux des pays de l'OPEP mais qui ont largement profité du maintien des prix élevés (grâce aux politiques de limitation de la production de l'Arabie saoudite) pour développer leur production et ainsi « inonder » le marché. Cette stratégie avait déjà été suivie par l'Arabie Saoudite en 1986 pour évincer du marché les nouveaux producteurs de l'époque (en Mer du Nord, en Alaska...) qui profitaient des hausses du prix du pétrole dues aux chocs pétroliers (1973 et 1979) et à la mise en place de quotas de production au sein de l'OPEP (1982) pour développer leur production dont les coûts étaient beaucoup plus élevés que ceux des pays de l'OPEP². Cette stratégie avait permis

¹ Banque du Canada. *Vers une compréhension raffinée des prix du pétrole et de leur incidence sur l'économie*. le 13 janvier, 2015. P 9,10. Sur <http://www.banqueducanada.ca/2015/01/comprehension-raffinee-prix-petrole/>

² <http://www.impactde.la.baisse.du.prix.du.petrole.sur.les.pays.producteurs.d.afrique.equatoriale.cameroun>

à l'Arabie Saoudite de restaurer, partiellement, ses parts de marché, mais elle n'avait pas réussi à forcer les compagnies à désinvestir de ces zones. Au contraire, celles-ci avaient redoublé d'effort pour faire baisser leurs coûts de production afin de rester compétitifs³.

2-2 Les facteurs liés à la demande

Plusieurs facteurs liés à la demande ont contribué dans la dégringolade des prix du pétrole.

2-2-1 Un ralentissement de la demande chinoise

La faiblesse de la demande, due au ralentissement de la croissance mondiale et en particulier des pays émergents, a également joué un rôle dans la baisse des prix du pétrole.

L'année 2014 a été marquée par le ralentissement de la croissance chinoise, qui s'est établie à 7,4%, soit l'augmentation la plus faible depuis 1990. C'est la première fois depuis seize ans que l'objectif de croissance fixé par le gouvernement chinois n'est pas atteint⁴.

2-2-2 La récession économique mondiale

Le troisième facteur, est celui de la récession économique mondiale qui a entraîné des réductions importantes de la consommation (économie d'énergie), de la croissance de la demande mondiale d'une part, et le développement des énergies renouvelables.

L'agence Internationale de l'énergie (AIE), dans son rapport de décembre 2014 « short Term Energy Market Outlook », a révisé à la baisse des perspectives mondiales de consommation de pétrole et ce, même après la baisse de 18% des prix du pétrole en novembre 2014. Les prévisions pour 2015 de demande de pétrole de l'AIE ont déjà été revues à la baisse de 0,7 mb/j en raison d'une activité économique plus faible que prévue, ce qui réduit encore davantage la demande de pétrole⁵.

3-Conséquence de contre choc pétrolier 2014 sur la balance commerciale algérienne

La balance commerciale des biens et services chiffre la différence entre les exportations de biens et services et les importations de biens et services. Une balance positive indique que les exportations dépassent en valeur les importations (excédent commercial). Une balance négative indique au contraire que les importations dépassent en valeur les exportations (déficit commercial).

Congo-Brazzaville, Gabon et Guinée équatoriale)

³ Idem

⁴ FMI, World Economic Outlook, 2015

⁵ P. Hubert « Guide pratique de la baisse des prix du pétrole », disponible sur le site <http://www.ofce.sciencespo.fr/blog/guide-pratique-de-la-baisse-des-prix-du-petrole>.

CHAPITRE02 : Loi de finance 2015

Tableau n° 08 : Balance commerciale de l'Algérie fin décembre 2018

Unité : milliard de dollar

SITUATION DU COMMERCE EXTERIEUR A FIN SEPTEMBRE 2018					
<i>Balance commerciale (en millions US \$)</i>	2014	2015	2016	2017	A fin Septembre 2018
Importations (CAF)	58 580	51 702	47 089	45 957	33 703
Biens alimentaires	11 005	9 316	8 223	8 437	6 578
Dont: Céréales (Blé, Farine, Semoule...)	3 680	3 541	2 811	2 774	2 427
Lait et dérivés	2 045	1 170	985	1 410	1 090
Biens intermédiaires	17 622	15 970	14 613	14 497	10 168
Biens d'équipements	19 619	17 740	15 915	14 573	10 061
Biens de consommation non alimentaires	10 334	8 676	8 338	8 450	6 896
Dont: Médicaments	2 180	1 973	2 022	1 893	1 618
Véhicules de tourisme	2 963	2 038	1 351	1 617	1 884
Exportations	62 886	34 668	30 026	34 763	30 012
Dont Hydrocarbures	60 304	32 699	28 221	32 864	27 934
Balance commerciale	4 306	-17 034	-17 063	-11 194	-3 691

Source : centre national de l'informatique et de des statistiques (cnis).

Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour la période de l'année 2015 font ressortir un déficit de la balance commerciale de -17034 milliard de dollar contre un excédent de 4306 milliard de dollar pour l'année 2014.

Cette tendance s'explique par la baisse des recettes hydrocarbures causé par le contre choc pétrolier de 2014, Afin de sauver ce qui peut être sauvé et remédier à ce déficit de la balance commerciale, le gouvernement algérien a été amené à prendre quelques mesures pour la réduction de la facture des importations afin de faire face au déficit budgétaire la crise financière qu'il subit du fait de l'effondrement des prix du pétrole. Toutes ces mesures seront présentées en détail dans la section suivante.

Section 3 : les dispositifs de la loi de finance 2015

La macroéconomie algérienne est très contrainte par le prix du pétrole. La balance des paiements et le budget de l'Etat s'ajustent lourdement à cette contrainte du fait du degré de leurs dépendances à l'égard des exportations d'hydrocarbures qui continuent à fournir près 98% des recettes en devises et près des deux tiers des recettes budgétaires. L'embellie pétrolière de près de quinze années a permis à l'Algérie de disposer d'une épargne et se partageant en parts égales entre épargne des ménages et épargne publique. L'Etat a pu mener en parallèle une politique de grands travaux très ambitieuse et de désendettement extérieur et intérieur. À côté de cet endettement négligeable, l'Algérie dispose de réserves de changes et d'une épargne du trésor dans le Fonds de Régulation des Recettes (FRR). La bonne santé financière n'étant pas un fidèle reflet de l'activité réelle, la chute brutale et drastique du prix du pétrole à partir de la fin de 2014 eut pour effet un recours accru aux réserves de changes et au FRR. L'alternative d'un renouement, dans le court et moyen terme, à l'endettement est bien réelle. Compte tenu de la situation sur le strict plan financier, le pays dispose encore d'une marge de manœuvre assez importante pour engager des politiques de diversification, seule manière de réduire la volatilité des indicateurs macroéconomiques et de la croissance.

3-1-Cadre référentiel de la loi de finance complémentaire de 2015

Les mesures adoptées par la loi de finances complémentaires de 2009 opèrent une rupture assez brutale avec la logique des réformes à orientation libérale entreprises depuis les années 90. Tout en ambitionnant de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs par la réduction des dépenses en devises, elle cherche à mettre en place des mécanismes de substitution aux importations et de développement des exportations. L'esprit de cette loi va se répondre en un ensemble de règlements, de dispositions dont il faut évaluer les résultats, six années après. On peut penser que l'Algérie voulait disposer d'un peu plus de temps pour se doter de capacités de résilience afin de mieux absorber les chocs au moment de l'ouverture.

3-1-1- le projet de loi de finance complémentaire de 2015

Le projet de la loi de finances complémentaire pour 2015 s'inscrit dans un nouveau contexte économique et financier marqué, sur le plan international, par un repli de la croissance mondiale, notamment, chez nos principaux partenaires européens et sur le plan national par l'amorce de mesures de rationalisation des dépenses budgétaires couplées à une relance de l'activité économique.

CHAPITRE02 : Loi de finance 2015

Dans ce cadre, la loi de finances complémentaire pour 2015 vise, dans sa globalité, à optimiser les ressources et à rationaliser les dépenses en termes d'efficacité tout en préservant les projets en phase de réalisation, créateurs de richesses et d'emplois.

La loi de finances complémentaire pour 2015 vise ainsi comme objectifs de lancer progressivement un train de mesures pour anticiper les points de tensions affectant nos équilibres internes et externes en raison du décalage qui commence à s'élargir entre les ressources disponibles et mobilisables et les dépenses budgétaires, dont certaines sont incompressibles.

A cet effet, des mesures à court terme viseront à atténuer les déséquilibres observés aussi bien internes qu'externes à travers d'une part la mise en œuvre de mesures renforçant un meilleur encadrement des importations et des transferts et d'autre part la réduction des facteurs concourants aux déficits du budget de l'Etat dont le financement devient de plus en plus problématique.

La présente loi de finances intègre une dose appréciable de rationalisation des dépenses budgétaires à travers le repli des dépenses de fonctionnement et la poursuite de l'investissement public qui se singularise par un caractère prioritaire.

C'est ainsi que la loi de finances complémentaire pour 2015 s'appuiera sur des axes qui privilégieront les options d'optimisation des ressources, et de réduction rationnelle des dépenses et en préservant les engagements à caractère exceptionnel et non susceptible de report.⁶

Les mesures législatives proposées dans ce projet de la loi de finances complémentaire pour 2015 s'articulent autour de divers objectifs à caractère financier, économique et social.

3-1-2- Budget de l'Etat pour 2015 revu sur la base des réalisations de 2014

Dans ce point, nous allons présenter le budget de l'état pour 2015 revu sur la base des réalisations de 2014 à l'aide d'un tableau exposant l'évolution des grands agrégats budgétaires en 2015 (optique engagement)

⁶ Note de Présentation du Projet de la Loi de Finances Complémentaire pour 2015

CHAPITRE02 : Loi de finance 2015

Tableau n°09 : Evolution des grands agrégats budgétaires en 2015 (optique engagement)

Optique d'engagement	Unité	2015 LFI Initiale	2015 Actualisée
Recettes budgétaires	Mrds \$US	4684.6	4710.3
Fiscalité pétrolière budgétisée	Mrds \$US	1722.9	1722.9
Ressources ordinaires	Mrds \$US	2961.7	2987.4
Dépenses budgétaires	Mrds \$US	8858.1	8858.1
Dépense de fonctionnement	Mrds \$US	4972.3	4972.3
Dépense d'équipement	Mrds \$US	3885.8	3885.8
Solde budgétaire	Mrds \$US	-4173.4	-4147.8
Solde du trésor	Mrds \$US	-4187	-4197.8
Solde budgétaire / PIB	%	-22.1	-22.7
Solde du trésor / PIB	%	-22.2	-22.9
Le PIB	Mrds \$US	18896.1	18255.5
Le PIB hors hydrocarbures	Mrds \$US	13951.6	14718.9
Le PIB hors hydrocarbures & hors agriculture	Mrds \$US	12 122,7	12 699,9

Source : *Note de Présentation Du Projet de la Loi de Finances Complémentaire pour 2015*

On constate du tableau précédent que la fiscalité pétrolière budgétisée est maintenue à 1722.9 Mrds DA, quand a la fiscalité pétrolière recouvrée se situera à 2433.7 Mrds DA, calculée sur la base d'un prix du marché à 60 Dollars/baril.

Les ressources ordinaires s'établiraient à 2987.4 Mrds DA, quant aux dépenses de fonctionnement et d'équipement s'élèveront respectivement à 4972.3 Mrds DA et 3885.8Mrds DA.⁷

3-2-Les restrictions au commerce extérieur et intérieur

La dégradation des capacités financières extérieures nécessitent d'améliorer le niveau d'exportation de marchandises et réduire le niveau des importations, à cet effet la loi de finance 2015 à fixer la limitation d'importation des produits et instaurer quelques taxes aux produits importés.

⁷ Note de présentation du projet de la loi de finances complémentaire pour 2015, p9

3-2-1- Licence d'importation 2015

Le texte suivant vise à préserver les équilibres extérieurs, mis à rude épreuve par la chute du prix du baril et à une protection du marché intérieur en recourant à des restrictions quantitatives.

La loi n° 15-15 du 15 juillet 2015 modifie les dispositions de cette ordonnance par son article 6 selon lequel: « Des mesures de restriction peuvent être mises en œuvre notamment, aux fins:

- de conserver les ressources naturelles épuisables conjointement avec l'application de ces restrictions à la production ou à la consommation.
- d'assurer à l'industrie nationale de transformation les quantités essentielles de matières Premières produites sur le marché national et ce, en conformité avec les principes prévus par les accords internationaux auxquels l'Algérie est partie.
- de mettre en œuvre des mesures essentielles à l'acquisition ou la répartition de produit en prévision d'une pénurie.
- de sauvegarder les équilibres financiers extérieurs et l'équilibre du marché. »

Le décret exécutif n°15-306 datant du 6 décembre 2015 fixe les modalités d'application du régime des licences automatiques et des licences non automatiques (Art. 1)⁸. Les premières « sont délivrées par les secteurs ministériels concernés, sur la base d'une demande accompagnée de documents justifiant la conformité des produits et des marchandises selon leur nature et la situation juridique des opérateurs économiques. » (Art.4)⁹. Les secondes, instituées pour gérer des contingents, sont accordées par le ministère du commerce sur proposition d'un comité interministériel permanent (Art.6)¹⁰

Ce décret est entre dans sa phase d'application. Les formalités à remplir ont été déjà communiquées par le Ministère du commerce. Le contingent, concerne pour l'instant 3 produits : les véhicules de transport des personnes et des marchandises SH (8702, 8703 et 8704), le ciment dit « portland gris » SH (25232900) et l'acier rond à béton SH (72142000).¹¹ Les licences d'importation non automatiques couvriront soixante-treize contingents tarifaires de produits agricoles et agroalimentaires originaires de l'UE. Elles seront délivrées par le ministère du commerce sur proposition d'un comité interministériel permanent.

⁸ Article 1, décret n° 15-306 du 6 décembre 2015

⁹ Article 4, décret n° 15-306 du 6 décembre 2015

¹⁰ Article 6, décret n° 15-306 du 6 décembre 2015

¹¹ Ministère du Commerce : « Avis d'ouverture des contingents quantitatifs à l'importation des produits et des Marchandises » www.mincommerce.gov.dz

CHAPITRE02 : Loi de finance 2015

Tableau suivant expose la liste des contingents

Tableau n° 10: Liste des contingents

Position tarifaire	Désignation de la marchandise	quantité
8702	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus * A l'exclusion des sous positions tarifaires : (87021010-87029010) « - Collection destinée aux industries de montage »	152 000 Unités
8703	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus * A l'exclusion des sous positions tarifaires : (87021010-87029010) « - Collection destinée aux industries de montage »	
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises. * A l'exclusion des sous positions tarifaires : (87042110, 87042210,87042310, 87043110, 87043210) « - - - Collection destinée aux industries de montage »	
25232900	Ciment intitulée : « - - Autres (Ciment portland gris) »	15000000 Tonnes
72142000	Acier rond a béton	2000000 Tonnes

Source: Ministère du Commerce ; Avis d'ouverture de licence d'importation;<https://www.commerce.gov.dz/avis/avis-d-ouverture-descontingents-quantitatifs-a-l-importation-des-produits-et-des-marchandises>

3-2-2- Les exonérations de la TVA à l'importation

Le code sur le chiffre d'affaire de 2015 précise dans son article 10¹² que « les produits dont la vente a l'intérieur est exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée sont, à l'importation »

¹² Article 10, code sur le chiffre d'affaire, de la direction générale des impôts en 2015

3-2-3- La taxe intérieure sur la consommation (TIC)

La taxe intérieure sur la consommation (TIC) s'applique à quelques produits de luxe tels que le caviar le kiwi, les bananes, le saumon etc. En sus de la TVA, elle s'applique aussi aux bières, tabacs et cigarettes suivant les tarifs fixes (Art. 25 du code des TCA).¹³

Tableau n°11 : Autres Produits Soumis à la Taxe Intérieure sur la Consommation¹⁴

Bières	3.610,00DA /hl
Cigarettes	1.040,00 DA/kg
de tabacs bruns	1.260,00 DA/kg
de tabac blonds	1.470,00 DA/kg
Cigares	1.470,00 DA/kg
Tabacs à fumer	710,00 DA/kg
Tabacs à priser et a mâcher	26,00 DA/Les 100
Allumettes	20%

Source : Direction générale des impôts : Code TCA (Taxe sur le chiffre d'affaire) 2015

3-3- Les mesure de la loi de finance complémentaire 2015

Pour rationaliser les dépenses l'état, à optimiser les ressources, et améliorer les rendements de la fiscalité ordinaire, le pouvoir public a mis en place les mesures suivantes :

3-3-1-la promotion de la production nationale

Selon l'avant-projet de la loi de finance 2015, l'Etat va octroyer d'autre avantages fiscaux aux investisseurs qui portent sur les activités relevant des filières industrielles. A ce titre, ces investissements bénéficieront d'une exonération en matière d'impôts sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou d'impôts sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pour une durée de cinq ans et d'une bonification à 3% des taux d'intérêt applicables aux prêts bancaires¹⁵. Il est prévu également, dans le même texte, une exonération des droits d'enregistrements, de la taxe publicité foncière et de la rémunération domaniale, des actes administratifs établis par les services des domaines et portant concession des biens immobiliers bâtis et non bâtis octroyés dans le cadre de l'ordonnance n°08-04 du 1 septembre 2008. Le texte propose d'exclure les investissements productifs des champs d'application des dispositions de ladite ordonnance.

¹³ Article 25, code sur le chiffre d'affaire, de la direction générale des impôts en 2015

¹⁴ Direction Générale des Impôts: Code TCA (Taxes sur le chiffre d'affaires) 2015

¹⁵ Note de présentation du projet de la loi de finances complémentaire pour 2015.

Sur un autre plan, l'Etat envisage d'octroyer des avantages fiscaux (TVA et droits des douanes) et une prime de formation au profit des investissements réalisés par les entreprises dans le domaine de la recherche et du développement. Le trésor public devra, à cet effet, prendre en charge les intérêts bancaires contractés par les entreprises industrielles destinés à l'acquisition et la maîtrise de procédés technologique en vue d'améliorer le taux d'intégration industrielle et la compétitivité de leurs produits. Par ailleurs, Le projet de la loi du budget de l'Etat pour 2015 prévoit en outre la prorogation jusqu'au 31 décembre 2019 de l'application de taux d'intérêt de droit de douane aux acquisitions d'équipements et d'ameublement non produits localement.

3-3-2-Amélioration du rendement et élargissement de l'assiette fiscale

Pour remédier à l'élargissement de l'assiette comptable et l'amélioration du rendement ,il a fallu d'abord réaménager le régime d'imposition de l'impôt forfaitaire unique (IFU),en révisant le champ d'application du régime selon (l'art 13LF 2015) ou la mesure viser à élargir le champ d'application de l'IFU a tous les contribuables dont le chiffre d'affaire est inférieur ou égale à 30millions de dinars et ceux quel que soit la nature de leurs activités (commerçants , artisans ou professions libérales) ou leurs nature juridique (personnes physique ou morales) .

L'IFU concernera désormais les personnes physiques et morale, les sociétés et coopératives exerçant une activité éligible, dans la mesure où le chiffre d'affaire annuel des contribuables dont il s'agit n'excède pas les 30 millions de dinars.

Ensuite instituer une exonération en matière d'IRG au titre des distributions faites aux profits des actionnaires ou détenteurs de part sociales des sociétés relevant l'IFU selon l'article (10 de la LFC 2015) dans le but de soutenir les PME dont le régime d'imposition est basculé vers l'IFU particulièrement.

Conclusion

Il ressort de ce chapitre, que les mesures prise par l'état par le billet de la loi de finance 2015 est de réduire les importations, encourager la production nationale et ainsi que l'ouverture sur le marché internationale hors hydrocarbure.

CHAPITRE

03 : MODELISATION

ECONOMETRIQUE DE

L'IMPACT DE LA LOI

DE FINANCE SUR

L'INDUSTRIE

AGROALIMENTAIRE

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Introduction

Après la phase théorique menée dans les chapitres précédents, il est intéressant et nécessaire de procéder à une évaluation économétrique de l'impact des politiques des restrictions à l'importation sur la croissance de la production brute du secteur des IAA en fonction du taux d'inflation, les importations agroalimentaire, l'évolution des prix de pétrole et le taux de change, la production brute agricole, et consommation intermédiaire agroalimentaire.

Nous allons procéder à une modélisation économétrique de la relation, où il s'agit de déterminer d'éventuelles relations entre la production brute et les différentes variables retenues sur une période allant de 1984 jusqu'à 2016.

Section 01 : présentation des variables et du modèle VECM :

Une série chronologique peut subir des ruptures ou changements sur l'évolution de celle-ci tel changement de politique ou de structure économique, choc pétrolier ...etc. c'est le fait d'un changement discret des paramètres de la fonction de régression.

En effet, pour détecter la présence d'une racine unitaire dans une série chronologique, les économistes ont l'habitude d'utiliser les tests de racine unitaire de Dickey-Fuller(ADF), donc dans le cas de l'existence de point de rupture, il y'a l'exemple de Perron (1989) qui a montré dans son article que les tests ADF, Phillips et Perron sont biaisés en faveur de l'hypothèse nulle de racine unitaire, donc le modélisateur peut procéder préalablement à des tests de détection des ruptures avant toute analyse de régression ce qui est présenté par les approches de Zivot-Andrews, Perron,...etc.

Afin de déterminer l'impact de la loi de finance 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie, nous avons opté pour une approche basée sur l'estimation d'un modèle vectoriel d'erreurs, en utilisant le logiciel Eviews 10.

Pour cela nous allons procéder à l'estimation des paramètres de la production brute de l'industrie agroalimentaire (PBIAA) ayant comme variables déterminantes, le prix du pétrole (PPT), taux de change (TXCHGE), taux inflation (TXINF), consommation intermédiaire agroalimentaire(CIAA), production brute agricole(PBAGRI), importation agroalimentaires (IMPAA).

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Pour estimer le modèle VECM, nous avons collecté les données d'organisme national des statistiques ainsi que dans la banque d'Algérie.

1-1-généralités sur la non stationnarités des séries temporelles

En commençant par le test de racine unitaire sans rupture

1-1-1-Le test de racine unitaire sans rupture

Avant de présenter les différentes stratégies des tests de racine unitaire nous allons présenter la notion de la non stationnarité, donc en effet cela se pose ainsi :

Comment distinguer les différents types de non stationnarité ?

En effet, les méthodes traditionnelles d'analyse des séries temporelles ont qualifié que les séries ont des propriétés invariantes dans le temps (c'est le principe d'invariance temporelle).

La série est fortement stationnaire si l'ensemble de ses moments sont indépendants du temps, selon les principes suivants¹ :

$$1)- E(x_t) = \alpha \quad \forall t$$

$$2)-V(x_t) = \sigma^2 \quad \forall t$$

$$3)-COV(x_t, x_s) = \emptyset_{s-t} \quad \forall s, \forall t, s \neq t \text{ v g}$$

➤ La non stationnarité des séries

Dans le cas des séries temporelles, le problème principal revient à déterminer si la série est stationnaire ou non.

Une série chronologique est considérée non stationnaire lorsque sa variance et sa moyenne se trouvent modifier dans le temps. autrement dit, une série est non stationnaire si elle comporte une tendance celle-ci peut être déterministe si elle est mathématiquement exprimée comme une fonction linéaire du temps ou stochastique qui est aléatoire et temporellement variante, sa modélisation est un processus marche aléatoire.

Dans le cas où ces conditions ne sont pas vérifiées, on dit que la série est stationnaire ce qui implique que la série ne comporte ni tendance ni saisonnalité, aucun facteur n'évolue avec le temps.

Pour tester la stationnarité des séries, nous utilisons :

- Le test de DF qui détermine si la série a une racine unitaire ou pas .
- Le test de Phillips et Perron (1988)

¹ Claudio Araujo, Jean-François Brun, Jean-Louis Combes, « Econométrie », Bréal, 2004, p112.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

1-1-1-Test de Dickey-Fuller (DF)

Dickey et Fuller (1976) sont les premiers à fournir un ensemble d'outils statistiques formels pour détecter la présence d'une racine unitaire dans un processus purement autorégressif du premier ordre.

Dans ce test, l'hypothèse nulle stipule la non stationnarité des séries :

On accepte H_0 : nous admettons qu'il existe une racine unitaire, pour la rendre stationnaire faut déterminer l'ordre d'intégration de chacune des séries, c'est-à-dire le nombre de fois qu'il faut différencier la série pour qu'elle devienne stationnaire.

Mais l'hypothèse alternative diffère puisqu'elle propose une présentation particulière de la série stationnaire.

Pour illustrer la procédure nous considérons un processus autorégressif d'ordre 1 : x_t , $t \in Z$

$$x_t = \rho x_{t-1} + \varepsilon_t \dots\dots\dots (4.1)$$

ε_t est indépendamment et identiquement distribué $(0, \sigma^2)$ et $(\rho \in R)$

Le principe général du test de DF consiste à tester l'hypothèse nulle d'une racine unitaire.

$$\left\{ \begin{array}{l} H_0 : \rho = 1 \\ H_1 : \rho < 1 \end{array} \right.$$

En effet, l'application du test de DF nécessite que l'on utilise des seuils différents de ceux que l'on utilise traditionnellement pour des statistiques de Student.

Il convient alors d'appliquer non pas un test simple, mais une stratégie de test de DF comme celle d'ADF, Phillips et Perron..., pour conclure une constante ou une tendance déterministe.

Dickey Fuller développent trois modèles pour tester le caractère stationnaire d'une série. donc la structure² :

$$\text{Modèle 1 : } \Delta x_t = \rho x_{t-1} + \varepsilon_t \dots\dots\dots (4.2)$$

$$\text{Modèle 2 : } \Delta x_t = \rho x_{t-1} + C + \varepsilon_t \dots\dots\dots (4.3)$$

$$\text{Modèle 3 : } \Delta x_t = \rho x_{t-1} + C + \beta_t + \varepsilon_t \dots\dots\dots (4.4)$$

² Christophe Hurlin, Econométrie appliquée « série temporelle », p54.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

A la recherche de trouver le bon modèle et le bon seuil et bien entendu « les bons résultats », en commençant à tester la racine unitaire à partir du modèle le plus général, à savoir le troisième modèle.

On cherche à vérifier si la spécification du modèle '3' incluant une constante et une tendance, était une spécification compatible avec les données. En testant la nullité du coefficient β de la tendance (par un simple test de student) avec des seuils standards (1.96 à 5%).

En effet, si on accepte que $\beta \neq 0$ c'est à dire ce coefficient est significatif (ce modèle possède un trend, donc il se caractérise par le bon modèle).

Si on rejette la racine unitaire, la série est TS du fait de la présence de tendance.

Si on accepte $\beta = 0$ (le coefficient est non significatif), le modèle n'est pas adapté donc nous allons estimer le deuxième modèle qui comprend la présence de la dérivé et ainsi de suite.

- **Application du test d'ADF (Augmented Dickey-Fuller)**

Donc la procédure du test de Dickey-Fuller se résume ainsi :

Après la détermination de nombre de retards de chaque chronique, nous passons à l'analyse de la stationnarité de nos séries, en se référant aux trois modèles de base constituant le test ADF, afin de vérifier la significativité de la tendance et de la constante pour identifier la nature de non stationnarité des séries, c'est-à-dire si elles admettent un processus TS(stationnaire en tendance) ou DS (stationnaire en différence) avant d'appliquer le test de racine unitaire.

Les tests sont effectués au seuil de 5% :

- ✓ Si la valeur du test ADF est inférieure à la valeur critique alors on accepte H_1 : la série est stationnaire.
- ✓ Si la valeur du test ADF est supérieure à la valeur critique alors on accepte H_0 : la série est non stationnaire

Le test ADF nécessite la détermination du nombre de retards de chaque séries, pour cela on fait appel aux critères d'information Akaike et Schwars pour des décalages ' h ' allant de 0 à 4.

Ce test est fondé sur l'estimation des MCO, sous l'hypothèse alternative de trois modèles autorégressifs :

- a) Modèle sans constante ni tendance.
- b) Modèle avec constante.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

c) Modèle avec constante et tendance.

La caractéristique de ce test dépend de la présence ou la non présence d'un terme constant et /ou d'une tendance.

Le test ADF a pour but de déterminer les propriétés de stationnarités de la variable à expliquer et les variables explicatives, qui doivent avoir le même ordre d'intégration pour pouvoir tester la cointégration.

Dans la procédure de DF, un problème de puissance peut se poser (ce test suppose que l'erreur ε_t est un bruit blanc ce qui n'est pas évident).

Autrement dit, il arrive que les résidus sont auto-corrélés or que les distributions asymptotiques de test de racine unitaire ont été construites sous l'hypothèse que ε_t est un bruit blanc.

Dès que l'on lève cette hypothèse, les statistiques des tests de DF ne suivent plus les mêmes distributions asymptotiques et donc les seuils de significativité des tests de racine unitaire sont différents.

Il apparaît donc nécessaire de tenir compte de l'éventuelle auto corrélation des résidus dans la construction des tests de racine unitaire.

En effet, il existe deux approches différentes qui tiennent compte de cette éventuelle auto corrélation des résidus :

La première approche est proposée par Phillips et Perron(1988) : consiste à proposer une correction des estimateurs de MCO et des statistiques de student associées à ces estimateurs prenant en compte la possible autocorrélation des résidus.

La seconde approche est celle développée par Dickey-Fuller (1979) : consiste à contrôler directement auto corrélation dans le modèle (et non au niveau des estimateurs) en incluant un ou plusieurs termes autorégressifs.

De telles approches permettent en effet de mener à blanchir les résidus et de plus de se ramener à une représentation similaire à celle de Dickey-Fuller simple.

Et nous avons utilisé la seconde approche pour estimer notre modèle.

1-1-2- la procédure de test de Phillips et Perron (1988) :

Nous pouvons distinguer que le test de Phillips et Perron est une généralisation de la procédure de DF qui prend en compte des erreurs hétéroscédastiques (alors que pour la distribution théorique à la base des tests de DF, ADF, les termes d'erreurs sont homoscedastiques).

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Préalablement l'idée principale de ce test est que les erreurs récentes peuvent être dépendantes, mais des erreurs très distantes l'une de l'autre dans le temps sont indépendantes.

Contrairement aux procédures de tests proposés par DF et d'autres auteurs qui corrigent à l'aide de régression paramétrique les séries résiduelles.

En fait, la différence avec la méthode de DF, Phillips et Perron proposent une correction non paramétrique de la t-statistique dans le régression de la variation de la variable sur son niveau retardé (avec ou sans constante et tendance) dont le terme d'erreur est susceptible d'être auto-corrélé.

De la même manière que celle de Dickey-Fuller, les tests de Phillips et Perron sont distinguée également par trois cas pour cette régression : sans constante ni tendance, avec constante mais sans tendance, et avec constance et tendance, et les valeurs critiques sont celles des tests ADF.

Les hypothèses nulles sont les mêmes que celles présentés par la procédure de Dickey-Fuller.

Phillips et Perron s'appuient sur une approche non paramétrique de correction des erreurs, qui tolèrent aussi bien l'hétérogénéité qu'une certaine dépendance temporelle au sein de la série résiduelle.

De plus les statistiques de test qu'ils calculent ont la propriété d'être tabuler selon les mêmes tables que celle de Dickey-Fuller.

L'avantage principal de l'approche de Phillips et Perron est que le calcul des statistiques transformées requiert seulement :

Dans un premier temps, l'estimation par les MCO d'un modèle autorégressif du premier ordre (correspond à l'un des modèles de la procédure de test de Dickey-Fuller).

Dès lors, l'application de cette nouvelle stratégie est identique à celle présentée précédemment par Dickey-Fuller et l'on trouve les mêmes distributions (table de MackinnonEtc.)

Donc un processus autorégressif d'ordre (1) dont les innovations des erreurs (ε) sont autocorrélés d'ordre $\rho - 1$ est comme suit :

$$x_t = \rho x_{t-1} + \varepsilon_t \quad \varepsilon_t \text{ n'est pas forcément un bruit blanc et auto corrélé d'ordre } \rho - 1$$

donc :

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

$$\varepsilon_t + \theta_1 \varepsilon_{t-1} + \dots + \theta_{p-1} \varepsilon_{t-p+1} = \mu_t^3 \dots\dots\dots(4.5) \quad \text{avec :}$$

$$\mu_t \text{ IID } (0, \sigma^2)$$

Dont ε_t s'écrit :

$$\varepsilon_t = x_t - \phi x_{t-1} \dots\dots\dots (4.6)$$

1-2- Test de racine unitaire avec rupture

La prise en compte d'une rupture dans une série (soit dans la tendance ou la dérive) est qualifiée par l'identification de point de rupture selon la détection de la date de rupture.

L'étude de ce test est menée par la procédure de deux approches qui sont celle de Zivot et Andrews ensuite celle de Perron.

1-2-1- Principe du test de Zivot-Andrews(1992)

Ils proposent un test qui reconnaît le fait que le point de rupture est dépendant des données c'est-à-dire, endogène ainsi que ce point survient à une date à priori inconnu, date déterminée par la procédure du test.

Ils considèrent que sous l'hypothèse nulle, la série possède une racine unitaire sans changement structurel endogène (processus temporel étudié est intégré d'ordre(1), alors que sous l'hypothèse alternative stipule que la série peut être représentée comme un processus stationnaire avec tendance et possédant un point de rupture dans les données c'est-à-dire avec un unique changement structurel dans le niveau ou la tendance.

1-2-2- Principe du test de Perron (1989)

Contrairement à l'approche précédente qui critique les travaux de Perron dont ce dernier introduit dans son article que la sélection de la date de rupture est connue et fixe à priori et elle est considérée comme exogène, où l'hypothèse nulle représente que la série est non stationnaire avec un changement structurel(en niveau ou en pente).

Perron(1989) considère que l'hypothèse alternative de racine unitaire de DF est mal spécifiée, impliquant un biais vers une représentation stochastique de la tendance, c'est-à-dire l'incapacité des tests standards à distinguer les processus stationnaires avec tendance des Processus stationnaires en différences (DS), donc la prise en compte d'un changement structurel sous l'hypothèse alternative va permettre de résoudre ce problème .Il propose alors deux spécifications de ruptures déterministes (qui peuvent affecter la tendance) :

1) La première correspond à un changement structurel dans le niveau

³ Christophe Hurlin, Econométrie appliquée « série temporelle », p65.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

2) La deuxième à un changement structurel dans la pente.

Dans certains cas, il est facile de détecter un point de rupture à une date connue, comme le cas de Show (1960) qui a introduit dans son article que la fonction de régression théorique est invariante sur les deux périodes en absence de rupture mais elle est différente sous l'hypothèse alternative avant et après la date de rupture.

Mais il y'a des cas difficiles de détecter la date de rupture (comme dans le cas de Quandt (1960) dont il a proposé trois possibilités qui sont :

- a) Identifier une zone : i.e. : deux dates t_0, t_1 ;
- b) Calculer la statistique F-Fisher pour toutes les valeurs possibles entre t_0, t_1
- c) Retenir la plus grande valeur de la statistique de F-Fisher.

Mais notre étude repose sur les méthodes apparues récemment qui traitent aussi les tests de changement de structure qui se sont développés à travers les procédures précédentes, et parmi ces méthodes, nous avons choisi celle de Zivot-Andrews et celle de Perron.

Afin de déterminer l'impact de la loi de finance 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie, nous avons opté pour une approche basée sur l'estimation d'un modèle vectoriel d'erreurs.

Dans cette section, nous avons étudié théoriquement les principales démarches qui ont pour but de clarifier l'importance de notre travail empirique.

Section 02 : Estimation du modèle à correction d'erreur sans rupture

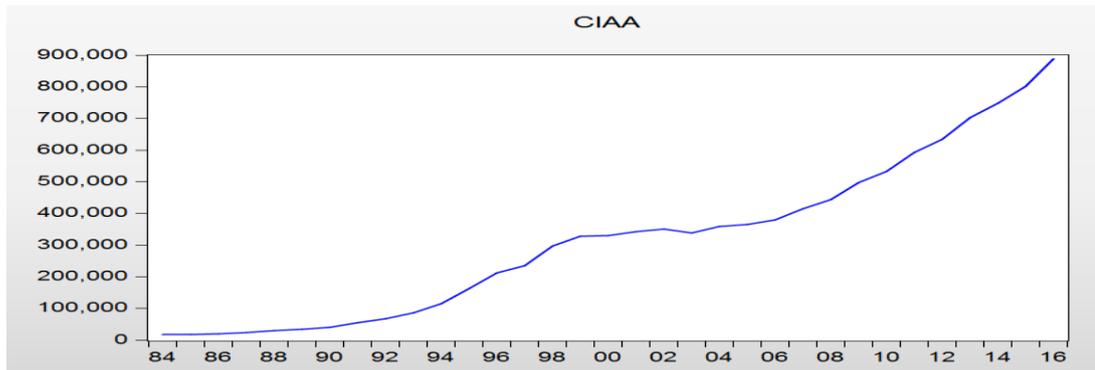
Dans cette section, nous allons faire une estimation d'un modèle à correction d'erreur sans rupture entre les variables qui déterminent la production brute de l'industrie agroalimentaire. Nous allons s'intéresser préalablement à une analyse descriptive essentiellement par une analyse graphique, puis nous allons enchaîner avec une analyse statistique.

2-1- Analyse graphique des variables

L'évolution des variables est résumée dans les graphes ci-dessus

- **La consommation intermédiaire agroalimentaire**

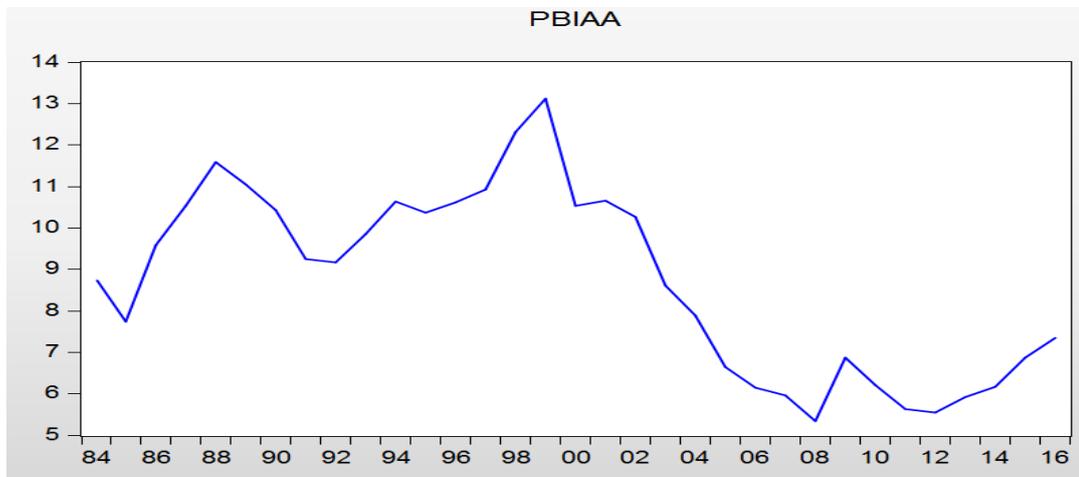
Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie



Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

Nous remarquons d'après le graphe de la CIAA que cette dernière possède une tendance à la hausse depuis 1990 à 2016. Cette tendance s'explique par l'émergence du secteur privé après la transition de l'économie algérienne vers l'économie de marché. Plusieurs entreprises de la filière agroalimentaire se sont créés ce qui a fait augmenter la consommation intermédiaire.

- **La production brute de l'industrie agroalimentaire**

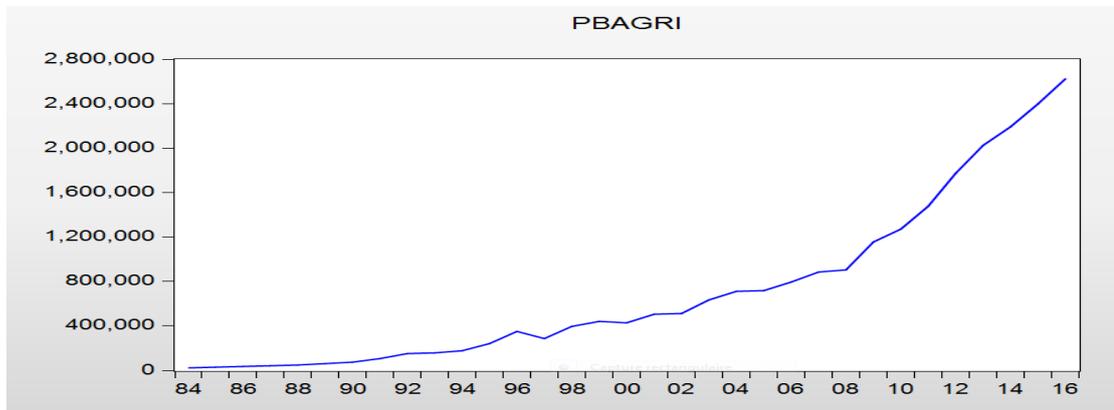


Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

D'après le graphe de la PBIAA, nous remarquons que sa part dans le PIB national a connu une instabilité dans sa tendance, parfois à la hausse et parfois à la baisse. Cette tendance s'explique par les effets de fluctuations des prix du pétrole, car lorsque ces derniers augmente, cela génère des recettes importantes encourageant ainsi, l'Etat à importer davantage. Par conséquent cette situation empêche les entreprises locales d'augmenter leurs productions car elle se trouve dans une situation de concurrence féroce avec le produit étranger.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

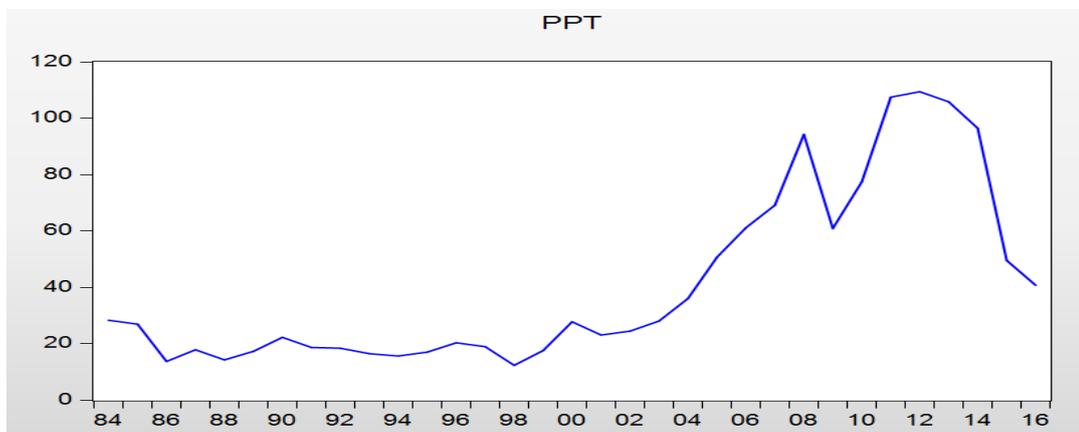
- **La production brute agricole**



Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

A partir du graphe de la PBAGRI, nous remarquons une évolution haussière de la production agricole depuis les années 2000. Cette évolution à la hausse s'explique par les différents plans de développement de l'Agriculture adoptée par l'Etat, tel le programme de développement agricole en 2000, et la politique de renouveau agricole en 2008,...etc.

- **Le prix de pétrole**

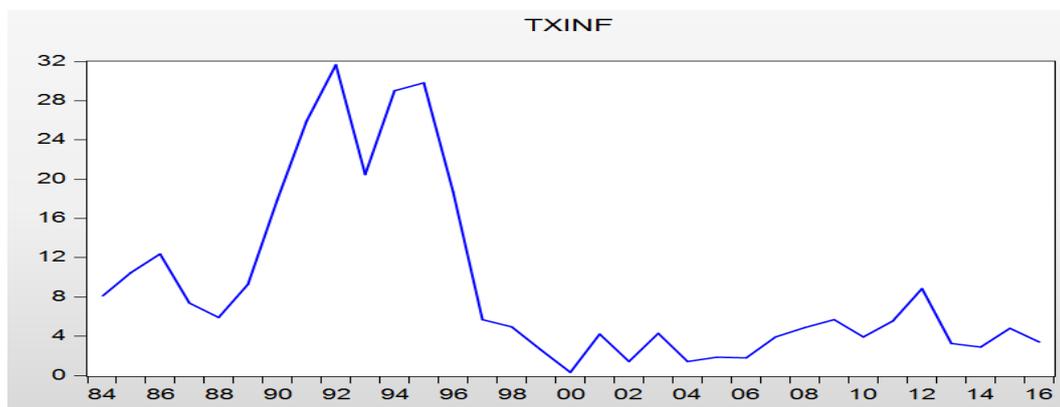


Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

A partir du graph du PPT, nous remarquons que la série des prix du pétrole a connu des fluctuations pendant la période d'étude mais aussi une tendance globale à la hausse. Nous signalons aussi les contrechocs pétroliers survenus au cours des années 1986, 1998, 2008 et 2014 qui ont été marquées par les chutes des prix du pétrole. Le contre choc de 2008, ou le recul conjoncturel de la demande mondiale du pétrole était à l'origine d'une chute des cours du fait que la production est largement supérieure à l'offre.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

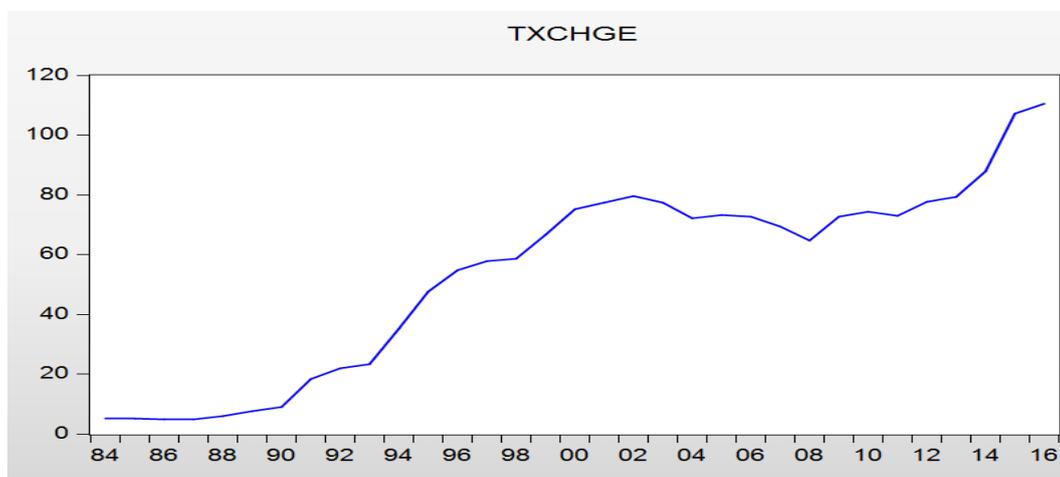
- **Le taux d'inflation**



Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

A partir du graph du TXINF, nous remarquons que la série a connu une fluctuation ainsi que des tendances à la hausse dans les années 1990. Ceci est dû en grande partie, à la libéralisation du commerce extérieur et en 1994, la mise en place de l'ajustement structurel, et en 2000, il y eu réduction continue de l'inflation (excepté en 2001), attribuable principalement à la baisse sur les marchés internationaux des prix des produits alimentaires de base.

- **Le taux de change**

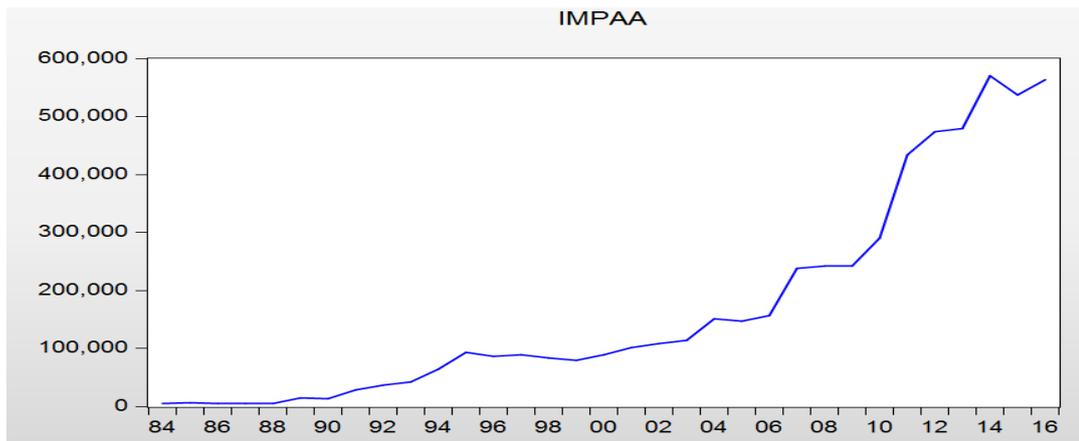


Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

Nous remarquons du graph du TXCHGE, que la série a une tendance à la hausse depuis le début de la période d'étude. Cependant, en 2003, elle marquée une baisse qui se traduit par l'appréciation du dinar algérien par rapport aux autres monnaies étrangères en précisant que la hausse du taux de change est générée par la dépréciation de la valeur de la monnaie nationale.

- **Les importations agroalimentaires**

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie



Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

Le graph de l'IMPAA se traduit par une tendance à la hausse et parfois une baisse tel en 2014 qui se traduit par l'effondrement des cours du pétrole, qui menai à une dépréciation du dinar algérien et d'une réaction tardive, à savoir, la création de la loi de finance qui stipule une restriction et limitation des importations.

2-2-Teste stationnarité ADF

Le tableau suivant montre la stationnarité des variables explicatives et la variable a expliqué

Tableau n°12 : test de stationnarité des variables

Les variables	Les modèles	Au niveau		En 1ère différence		Ordre d'intégration
		ADFc	ADFt	ADFc	ADFt	
PPT	Modèle 1	0.48	5%	0.00	5%	I(1)
	Modèle 3	0.11	5%	0.57	5%	
	Modèle 2	0.23	5%	0.70	5%	
TXCHGE	Modèle 1	0.39	5%	0.0016	5%	I(1)
	Modèle 3	0.09	5%	0.92	5%	
	Modèle 2	0.11	5%	0.04	5%	
TXINF	Modèle 1	0.94	5%	/	/	I(1)
	Modèle 3	0.17	5%	0.81	5%	
	Modèle 2	0.32	5%	0.81	5%	
	Modèle 1	0.20	5%	0.0000	5%	

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

PBAGRI	Modèle 3	0.37	5%	0.0003	5%	I(1)
	Modèle 2	0.41	5%	/	/	
	Modèle 1	1.000	5%	/	/	
CIAA	Modèle 3	0.33	5%	0.03	5%	I(1)
	Modèle 2	0.35	5%	/	/	
	Modèle 1	0.99	5%	/	/	
IMPAA	Modèle 3	0.07	5%	0.03	5%	I(1)
	Modèle 2	0.28	5%	/	/	
	Modèle 1	0.99	5%	/	/	

Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

D'après le tableau n°12, nous constatons que toutes les séries sont intégrées d'ordre (1) et possèdent une racine unitaire, c'est-à-dire qu'elles sont non stationnaires, parce que la valeur ADF de chaque variable est supérieure à la valeur critique au seuil de 5%.

2-3-Choix du nombre de retard optimal

Puisque le nombre des variables est important (7variables) et le nombre d'observations est faible par rapport au nombre de variable (33 observations) donc, le nombre de retard optimal est $p=1$.

2-4-Le teste de la trace

Les résultats du test ADF ont montrés que toutes les séries sont stationnaires en première différence. Autrement dit toutes les séries sont intégrées d'ordre (1). Ce qui nous amène à tester une éventuelle relation de cointégration. En effet, La cointégration est une notion de relations à long terme entre les variables brutes (non stationnaires) du modèle. Son objectif est de déterminer une ou plusieurs tendances stochastiques communes sous forme d'une relation à long terme entre les variables étudiées. Lors de l'étude de la cointégration, les trajectoires des séries à long terme sont les plus importantes que les trajectoires initiales (à court terme), car il est possible que deux ou plusieurs séries soient divergentes à court terme mais convergentes à long terme. Pour pouvoir dire qu'il y a un risque de cointégration, il faut vérifier les deux conditions d'existence de relation de cointégration à savoir :

- i) Les séries doivent être intégrées du même ordre (d)
- ii) La combinaison linéaire de ces séries nous donne une série d'ordre d'intégration inférieur à (d).

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Les résultats du test sont présentés dans le tableau n°13

Tableau n°13 : test de la trace

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.>**
None *	0.898595	183.4419	125.6154	0.0000
At most 1 *	0.742111	112.4943	95.75366	0.0022
At most 2 *	0.565372	70.48227	69.81889	0.0442
At most 3	0.474311	44.65109	47.85613	0.0970
At most 4	0.376410	24.71665	29.79707	0.1718
At most 5	0.273118	10.07652	15.49471	0.2749
At most 6	0.006040	0.187794	3.841466	0.6648

Trace test indicates 3 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

Les résultats du test de Cointégrations montrent qu'ils existent trois relations entre les variables au seuil de 5%, et il y a une relation de long terme entre la PBIAA et les variables explicatives.

2-5-Estimation du modèle VECM

Comme les variables étudiées sont cointégrées, donc, nous pouvons estimer un VECM.

Voir annexes n° 08

Le tableau de l'estimation du modèle VECM (voir annexe n°8), nous montre que le signe du coefficient d'ajustement (force de rappel) est négatif et significatif ($T_c = |-3.60| > 1.96$, cela répond à l'une des caractéristiques des modèles VECM. Il existe alors un mécanisme à correction d'erreur à long terme

2-5-1-Estimation de la relation de long terme

Le tableau ci-dessous met en lumière la relation du long terme entre les variables explicatives et la production brute de l'industrie agroalimentaire.

Tableau n° 14 : estimation de la relation de long terme

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Vector Error Correction Estimates
Date: 06/19/19 Time: 13:00
Sample (adjusted): 1986 2016
Included observations: 31 after adjustments
Standard errors in () & t-statistics in []

Cointegrating Eq:	CointEq1
PBIAA(-1)	1.000000
CIAA(-1)	-3.14E-05 (1.0E-05) [-3.06374]
IMPAA(-1)	-0.000124 (8.6E-06) [-14.3733]
PBAGRI(-1)	3.45E-05 (2.8E-06) [12.4458]
PPT(-1)	0.124305 (0.01477) [8.41506]
TXCHGE(-1)	0.076045 (0.03031) [2.50911]
TXINF(-1)	0.089996 (0.03194) [2.81790]
C	-12.37275

Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

- Les importations agroalimentaires et la consommation intermédiaire influence positivement la production brute de l'industrie agroalimentaire, dans le sens où plus on importe des matières premières à titre d'exemple, donc la consommation intermédiaire augmente et ce que fait augmenter la PBIAA.
- La production brute agricole influence négativement la PBIAA, du fait que lorsque la production agricole local augmente, l'Etat préfère d'exporter pour diversifier ses exportations.
- Les prix du pétrole impacte négativement la PBIAA dans le sens où l'augmentation des PPT génère des recettes pour l'Etat, ce qui favorise l'importation. Donc les entreprises locales se trouvent dans une situation de concurrence avec les produits importés, décourageant ainsi l'augmentation de la production.
- le taux de change et l'inflation a un impact négativement la PBIAA, dans le cas où le taux de change s'apprécie, la monnaie national perd sa valeur, cela implique que les prix de matières premières importés augmentent. Par conséquent, les produits locaux seront plus chers qu'avant, ce qui influence négativement le pouvoir d'achat des

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

consommateurs et les entreprises nationales auront moins d'incitation à produire davantage.

2-5-2-Estimation de la relation de court terme

Le tableau ci-dessous explique la relation à court existante entre les variables explicatives et la PBIAA.

Tableau n°15 : estimation de la relation de court terme

Error Correction:	D(PBIAA)	D(CIAA)	D(IMPAA)	D(PBAGRI)	D(PPT)	D(TXCHGE)	D(TXINF)
CointEq1	-0.374687 (0.10390) [-3.60639]	-5880.329 (2166.10) [-2.71471]	10386.99 (3669.98) [2.83026]	-27219.34 (7887.92) [-3.45076]	5.298571 (1.66450) [3.18328]	-0.190573 (0.61012) [-0.31235]	0.389586 (0.65432) [0.59541]
D(PBIAA(-1))	0.009717 (0.24485) [0.03969]	-1491.777 (5104.79) [-0.29223]	-3973.279 (8648.96) [-0.45939]	-11460.22 (18589.3) [-0.61650]	-0.032850 (3.92269) [-0.00837]	1.626888 (1.43786) [1.13146]	-1.899588 (1.54201) [-1.23189]
D(CIAA(-1))	-2.82E-06 (1.5E-05) [-0.18399]	0.260149 (0.31947) [0.81430]	0.414368 (0.54128) [0.76553]	-0.326196 (1.16338) [-0.28039]	0.000164 (0.00025) [0.66936]	0.000102 (9.0E-05) [1.13668]	3.32E-05 (9.7E-05) [0.34351]
D(IMPAA(-1))	-2.47E-05 (9.6E-06) [-2.58241]	-0.387533 (0.19917) [-1.94574]	0.403461 (0.33745) [1.19561]	-1.432529 (0.72528) [-1.97513]	0.000326 (0.00015) [2.13117]	7.73E-06 (5.6E-05) [0.13779]	7.67E-05 (6.0E-05) [1.27560]
D(PBAGRI(-1))	-4.69E-07 (3.3E-06) [-0.14322]	0.090287 (0.06830) [1.32187]	0.144124 (0.11572) [1.24541]	0.626158 (0.24873) [2.51745]	-1.89E-05 (5.2E-05) [-0.35973]	-1.88E-05 (1.9E-05) [-0.97910]	-2.79E-05 (2.1E-05) [-1.35017]
D(PPT(-1))	-0.007879 (0.02209) [-0.35666]	231.9034 (460.542) [0.50354]	546.2329 (780.289) [0.70004]	1944.879 (1677.08) [1.15968]	-0.085064 (0.35390) [-0.24036]	0.088545 (0.12972) [0.68258]	-0.188512 (0.13912) [-1.35507]
D(TXCHGE(-1))	-0.032073 (0.04465) [-0.71832]	1057.680 (930.895) [1.13620]	-119.5620 (1577.20) [-0.07581]	2723.457 (3389.89) [0.80341]	-0.453845 (0.71533) [-0.63445]	0.380927 (0.26220) [1.45279]	-0.321243 (0.28120) [-1.14241]
D(TXINF(-1))	-0.005487 (0.03401) [-0.16134]	19.18710 (709.025) [0.02706]	-752.3345 (1201.29) [-0.62627]	1203.054 (2581.94) [0.46595]	-0.087735 (0.54484) [-0.16103]	0.123602 (0.19971) [0.61891]	0.047017 (0.21418) [0.21952]

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

C	0.628233	17563.76	-10765.24	57655.18	-6.325445	0.917529	0.827610
	(0.31002)	(6463.46)	(10950.9)	(23536.9)	(4.96674)	(1.82056)	(1.95243)
	[2.02646]	[2.71739]	[-0.98304]	[2.44956]	[-1.27356]	[0.50398]	[0.42389]

Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

On remarque du tableau ci-dessus que les variables explicatives n'ont pas d'impact sur la PBIAA du fait qu'elles sont non significatives ($T_C < 1.96$)

La variation du CT de la PBIAA dépend négativement des variations retardées d'une année des importations.

2-6-Validation du modèle

Pour valider le modèle VECM il faut tester la robustesse économétrique du modèle qui est évalué par le teste de normalité de Jarque-Béra, le test d'indépendance sérielle du (M.L) et par le test de homoscedasticité de white.

2-6-1-Test d'autocorrélation

Tableau n°16 : test d'autocorrélation

VEC Residual Serial Correlation LM Tests
 Null Hypothesis: no serial correlation at lag order h
 Date: 06/13/19 Time: 15:32
 Sample: 1984 2016
 Included observations: 31

Lags	LM-Stat	Prob
1	45.34847	0.6220
2	51.75731	0.3667
3	45.42306	0.6189
4	60.84314	0.1194
5	43.20420	0.7062
6	54.30811	0.2793
7	67.08713	0.0440
8	64.76984	0.0650
9	41.88687	0.7544
10	51.55565	0.3741

Probs from chi-square with 49 df.

Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Le test d'autocorrélation montre que les erreurs sont indépendantes car leurs probabilités est largement supérieur à 0.05.

2-6-2-Test de loi normalité

Tableau n°17 : test de normalité

Component	Jarque-Bera	Df	Prob.
1	2.160676	2	0.3395
2	3.956669	2	0.1383
3	2.113073	2	0.3477
4	2.817252	2	0.2445
5	0.346916	2	0.8408
6	3.267379	2	0.1952
7	5.075679	2	0.0790
Joint	19.73764	14	0.1386

Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

D'après le tableau n°17, on accepte l'hypothèse de normalité car la statistique de Jarque-Béra est inférieure à 5.99.

2-6-3-Test d'hétéroscédasticité

Tableau n°18 : test d'hétéroscédasticité

VEC Residual Heteroskedasticity Tests: No Cross Terms (only levels and squares)
Date: 06/13/19 Time: 22:29
Sample: 1984 2016
Included observations: 31

Joint test:

Chi-sq	Df	Prob.
460.6826	448	0.3292

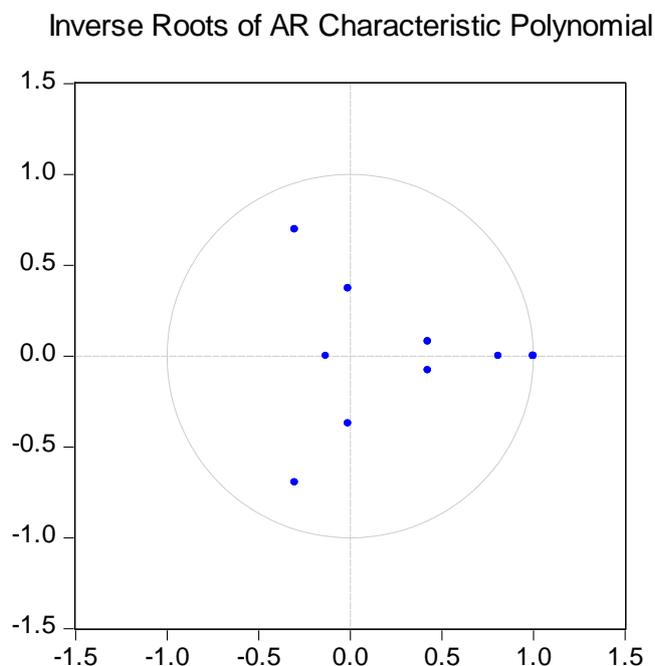
Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

D'après le tableau n°18, on remarque que les résidus sont homoscédastiques parce que leurs probabilités supérieur à 0.05.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

La robustesse économétrique du modèle étant satisfaisante, le pouvoir explicatif de chaque équation est élevé.

2-7-Stabilité du modèle



Source : réalisé par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews 10

On constate que l'inverse des racines se trouve à l'intérieur du cercle, donc le modèle VECM est stationnaire, cela indique que le modèle VECM est validé par les tests précédents.

Section 03 : Analyse de données avec rupture

Cette étape met en évidence la présence des ruptures dans les séries, dont nous allons effectuer dans cette partie des tests plus performants qui sont sélectionnés pour prendre en compte l'existence de changement structurel, par l'application du test de stationnarité avec rupture.

La méthode de Zivot-Andrews et celle du perron sont étant choisies pour détecter d'éventuelles ruptures.

3-1 Test de stationnarité avec rupture

Les résultats des tests de zivot-Andrews et de perron sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Tableau N°18 : Test de stationnarité avec rupture de Zivot-Andrews.

VAR	Modèle 01		Modèle 02		Modèle 03	
PBIAA	T _C	T _T	T _C	T _T	T _T	T _C
	0.001<	5%	-	5%	0.02<	5%
Date de rupture	2003		-		2003	
IMPAA	0.00005<	5%	0.0008<	5%	-	5%
Date de rupture impaa	2011		2006/		-	
TXCHGE	-	5%	-	5%	-	5%
Date de rupture TXCHGE	-		-		-	
TXINF	0.00005<	5%	0.02<	5%	0.003<	5%
Date de rupture TXINF	1997		2006		1996	
CIAA	0.007<	5%	0.0001<	5%	0.02<	5%
Date de rupture CIAA	1997		2011		2010	
PBAGRI	0.013<	5%	0.00003<	5%	-	5%
Date de rupture PBAGRI	2011		2008		-	
PPT	-	5%	-	5%	0.003<	5%
Date de rupture PPT	-		-		2011	

Source : Elaboré par nous même à partie des résultats de logiciel Eviews-10.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Tableau N°19 : Test de stationnarité avec rupture de perron

Variable	Modèle A		Modèle B		Modèle C	
	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T
PBIAA	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T
	-3.86>	-5.23	-2.91>	-5.59	-2.04>	-4.83
Date de rupture	2002		2002		2011	
IMPAA	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T
	-5.58<	-5.53	-4.09>	-5.59	-4.09>	-4.83
Date de rupture	-		2004		2006	
TXCHAGE	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T
	-3.04>	-5.23	-2.97>	-5.59	-2.91>	-4.83
Date de rupture	1993		1993		1992	
PPT	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T
	-2.69>	-5.23	-3.15>	-5.59	-2.05>	-4.83
Date de rupture	2004		2010		2011	
TXINF	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T
	-3.58>	-5.23	-5.12>	-5.59	-2.21>	-4.84
Date de rupture	1995		1996		2006	
CIAA	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T
	-1.55>	-5.23	-3.03>	-5.59	-1.55>	-5.23
Date de rupture	2011		2011		2011	
PBAGRI	T _C	T _T	T _C	T _T	T _C	T _T

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Date de rupture	-1.03>	-5.23	-3.8>	-5.59	-3.38>	-4.83
	2011		2007		2008	

Source : Elaboré par nous même à partie des résultats de logiciel Eviews-10.

Tableau n° 20: les dates de ruptures choisis

Variable	Date rupture de zivot	Date de rupture de perron	Date de rupture final
PBIAA	2003	2002 /2011	2011
IMPAA	2011/2006	2004/2006	2004
TXCHGE	-	1992/1993	1993
TXINF	1996/1997/2006	1995/1996/2006	1995
CIAA	1997/2010/2011	2011	2011
PBAGRI	2008/2011	2004/2010/2011	2008
PPT	2011	2004/2010/2011	2010

Source : Elaboré par nous même à partie des résultats de logiciel Eviews-10.

La justification des choix des dates de ruptures est expliquée ci-dessous

Pour la PBIAA, la date de rupture pour la PBIAA est 2011, car durant cette période l'Etat a créé un cluster pour promouvoir l'innovation et la compétitivité des IAA, ce cluster sera constitué d'organisme de recherche dans le domaine agronomique, d'entreprises agroalimentaires et du secteur agricole et d'institutions publiques, aussi l'industrie agroalimentaire a bénéficié d'un centre technique pour le contrôle des équipements et des produits dans le cadre du programme d'appui à la diversification de l'économie nationale en Algérie. L'objectif est de renforcer l'innovation, d'améliorer le transfert des connaissances et de stimuler la compétitivité des IAA⁴.

Pour les IMPAA, la date de rupture pour les importations AA est 2004, à cause des dispositifs de l'ordonnance n°03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales

⁴ Agroligne N°97-novembre/décembre 2015

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

applicables aux opérations d'importation, et d'exportation de marchandise. Selon l'article 6 : « des licences d'importation ou d'exportation peuvent être instituées pour administrer toute mesure prise en vertu des dispositions de la présente ordonnance ou des accords internationaux auxquels l'Algérie est partie ».

Pour le TXCHGE, la date de rupture pour le taux de change est 1993, dont les autorités monétaires ont procédé à une dévaluation de 40,17% au dinar algérien fin 1993. Le dinar est passé alors de 5.9 DA/\$ en 1988 à 35.05DA/\$ en 1994 après le choix de régime de change de « flottement dirigé »⁵.

Pour le TXINF, la date de rupture pour le taux d'inflation est 1995, cette rupture est la conséquence de la situation de l'économie de l'Algérie qui s'est gravement détériorée en 1994 et les déséquilibres macroéconomiques qui ont persisté à cause de la baisse importante des prix du pétrole, et sous l'effet de la dévaluation du dinar, le taux d'inflation s'est envolé à 38.4% en 1995.

Pour la CIAA, la date de rupture pour la CIAA est 2011, du fait que la consommation intermédiaire agroalimentaire est liée à la date de rupture de la PBIAA qui est 2011.

Pour la PBGRI, la date de rupture pour la production brute agricole est 2008, ce choix s'explique par la mise en place de la politique de renouveau agricole en 2008.

Pour les PPT, la date de rupture pour les prix du pétrole est 2010, cette rupture s'explique par la relance des prix du pétrole à la hausse après une série baissière à cause de contre choc pétrolier 2008.

3-2-Estimation de la relation de long terme avec rupture

Ci-dessus le tableau d'estimation de modèle à correction d'erreur avec rupture à long terme :

Tableau n°21 : estimation de relation de long terme avec rupture

⁵ RENNANE R, (2013), « l'impact des variations du taux de change sur les comptes de la balance de paiements », université d'Oran, p.122

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PBAGRI	-8.13E-06	3.01E-06	-2.704333	0.0145
IMPAA	1.55E-05	1.32E-05	1.170613	0.2570
PPT	-0.088164	0.016836	-5.236612	0.0001
CIAA	3.88E-05	9.76E-06	3.972564	0.0009
TXCHGE	-0.125247	0.057217	-2.188991	0.0420
TXINF	0.015941	0.030714	0.519003	0.6101
DUPBIAA	16.55731	6.130641	2.700747	0.0146
1-DUPBIAA	11.46786	0.590841	19.40940	0.0000
PBAGRI*DUPBAGRI	-2.72E-07	1.01E-06	-0.270678	0.7897
IMPAA*DUIMPAA	-1.38E-05	8.68E-06	-1.587229	0.1299
PPT*DUPPT	0.004331	0.011982	0.361434	0.7220
CIAA*DU CIAA	-5.37E-06	9.40E-06	-0.571237	0.5749
TXCHGE*DUTXCHGE	0.001991	0.038083	0.052273	0.9589
TXINF*DUTXINF	0.000830	0.029678	0.027980	0.9780

Source : Elaboré par nous même à partir des résultats de logiciel Eviews-10.

Le tableau de l'estimation à long terme avec rupture nous donne les résultats suivants :

Période avant la rupture

Les résultats montrent que la production brute de l'industrie agroalimentaire est expliquée par la production brute agricole, les prix du pétrole, le taux de change et la consommation intermédiaire agroalimentaire, alors que le taux d'inflation et les importations agroalimentaires n'ont aucune influence sur la PBIAA à long terme avant la date de rupture.

Période après la rupture

Nous remarquons que les probabilités associées à chacune des variables explicatives sont toutes supérieures à 0.05, donc aucune variable n'a d'influence sur la production brute de l'industrie agroalimentaire à long terme après la date de rupture.

Nous allons par la suite estimer la relation de court terme pour la vérification de la stationnarité des résidus. Pour que le modèle de relation de court terme sera validé, il faut que le coefficient de l'erreur soit négatif (inférieur à zéro) et significatif.

En premier lieu, nous allons vérifier la stationnarité des résidus par le test ADF. Les résultats sont obtenus dans le tableau suivant :

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Tableau n°22 : stationnarité de résidus

Null Hypothesis: Z has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=7)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.302865	0.0001
Test critical values:		
1% level	-2.641672	
5% level	-1.952066	
10% level	-1.610400	

Source : Elaboré par nous même à partie des résultats de logiciel Eviews-10.

D'après les résultats du tableau ci-dessus, nous retiendrons que les résidus sont stationnaires parce que la valeur de la probabilité du test ADF (0.0001) est inférieure à la valeur critique au seuil de 5%. Nous pouvons donc estimer la relation de court terme.

3-4-Estimation de la relation de court terme avec rupture

Les résultats de l'estimation de modèle à correction d'erreur à court terme sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°23 : estimation de relation de court terme avec rupture

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PBAGRI)	-8.21E-06	1.82E-06	-4.506623	0.0002
D(IMPAA)	4.54E-06	3.81E-06	1.189811	0.2463
D(PPT)	-0.069212	0.010077	-6.868134	0.0000
D(CIAA)	3.01E-05	6.42E-06	4.689130	0.0001
D(TXCHGE)	-0.062607	0.021989	-2.847220	0.0091
D(TXINF)	0.004616	0.020245	0.228029	0.8216
Z(-1)	-0.775495	0.190953	-4.061188	0.0005
R-squared	0.678200	Mean dependent var		-0.074667
Adjusted R-squared	0.594252	S.D. dependent var		0.914748
S.E. of regression	0.582679	Sum squared resid		7.808853
Long-run variance	0.255491			

Source : Elaboré par nous même à partie des résultats de logiciel Eviews-10.

Chapitre 03 : modélisation économétrique de l'impact de la loi de finances 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie

Nous remarquons d'après les résultats du tableau n°23, que la probabilité de force de rappel ($z-1$) est négative et significative ($\text{prob}=0.005<0.05$), donc le modèle à correction d'erreur avec rupture est validé.

Le tableau d'estimation de modèle à correction d'erreur à court terme nous montre que toutes les variables explicatives ont un impact à court terme sur la production brute de l'industrie agroalimentaire mis à part le taux d'inflation et les importations agroalimentaires qui n'influencent pas négativement la PBIAA.

Le taux d'inflation n'influence pas la production brute après la date de rupture, car en Algérie les entreprises ont un pouvoir de marché spécifique à chaque produit tel que le sucre pour CEVITAL, donc malgré l'augmentation des prix la demande au sucre reste la même car le consommateur ne trouve pas un produit de substitution.

L'objectif principal de ce chapitre consiste à étudier empiriquement l'impact de la loi de finance 2015 (restrictions aux importations) sur la production brute de l'industrie agroalimentaire en Algérie sur une période allant de 1984 jusqu'à 2016.

Dans ce contexte, nous avons utilisé le modèle à correction d'erreur afin d'estimer une relation de cointégration en prenant en compte le changement structurel c'est-à-dire par l'intégration de ruptures, en s'appuyant sur différents tests.

En premier lieu, nous avons utilisé le test de stationnarité sans rupture de Dickey-Fuller, puis celui de Zivot et Andrews ainsi que celui de Perron pour détecter les dates de ruptures. Les résultats du modèle confirment l'existence d'une relation positive entre la consommation intermédiaire AA et la PBIAA à long et à court terme.

Conclusion générale

Conclusion générale

Notre travail de recherche a pour objet d'analyser l'impact de la loi de finance 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie. Pour ce faire, nous avons tenté d'apporter des éclaircissements à cette problématique de l'impact des restrictions à l'importation sur la production brute de l'industrie agroalimentaire.

Dans un premier lieu, nous avons scindé notre travail en trois chapitres.

Le premier chapitre a été consacré au cadre théorique de l'industrie agroalimentaire, ou nous présentons l'industrie agroalimentaire en Algérie et sa structure du marché.

Dans le deuxième chapitre, nous nous sommes intéressés aux généralités sur la loi de finance 2015 et aux restrictions imposées par l'Etat au secteur agroalimentaire.

Le troisième chapitre, empirique, concerne l'estimation d'un modèle à correction d'erreur dans le but de répondre à notre problématique.

Les principaux résultats ont montrés l'existence d'un impact positive de long terme entre la production brute agroalimentaire, la consommation intermédiaire agroalimentaire et les importations agroalimentaires. Ainsi qu'un impact négatif entre la production brute agroalimentaire, production agricole, prix de pétrole, taux de change, et le taux d'inflation.

Pour plus de précision dans nos résultats, nous avons décidé d'estimer un modèle plus performant, qui intègre des ruptures dans les séries. A cet effet, nous avons fait appel aux tests de Zivot-Andrews, et celui de Perron pour détecter d'éventuelles ruptures dans les séries. Les résultats de ces deux tests indiquent que toutes les séries sélectionnées sont stationnaires avec ruptures et les dates de rupture sont différentes d'une variable à une autre.

Par la suite, nous avons estimé le modèle de Cointégration avec changement structurel proposé par Gregory Hansen (1987).

Les résultats de la relation de long terme avant la date de rupture ont confirmé l'existence d'une influence négative pour les variables, production agricole, prix de pétrole et de taux de change, et d'une influence positive de la consommation intermédiaire agroalimentaire. Aussi l'absence d'influence des importations agroalimentaires.

En ce qui concerne la relation de long terme après la date de rupture, aucune variable n'explique la production brute de l'industrie agroalimentaire.

Les résultats auxquels nous nous sommes parvenus à l'issus de notre recherche, mettent clairement en évidence que les restrictions à l'importation agroalimentaire n'ont pas

Conclusion générale

d'impact positif du fait que ce secteur exporte peu, ce qui fait que les entreprises ne sont pas dans l'obligation d'augmenter leurs production.

Cependant, les restrictions d'importations agroalimentaires n'ont pas d'impact négatif car elles sont liées au secteur agroalimentaire qui touche les produits finis non pas les matières premières.

Notre travail, incite peut être d'autres travaux empiriques qui seront prises en compte pour développer le modèle de cointégration avec ruptures. Aussi nous souhaitons des contributions qui seront plus intéressantes pour approfondir ce modèle que nous n'avons pu mener à bien à cause d'absence de données (échantillon insuffisant).

Bibliographie

Bibliographie

- Agro ligne N° 102 - Janvier / Mars 2017
- Agro ligne N° 103 - Mars / Juin 2017
- ANGELIER, Jean-Pierre, (1991). *Economie industrielle, élément de méthode*. Ed Les presses universitaires de Grenoble.1991
- ARAUJO, C. BRUN, Jean-François. COMBES, Jean-Louis, (2004). *Econométrie*, Bréal.
- Article 10, code sur le chiffre d'affaire, de la direction générale des impôts en 2015
- Article 25, code sur le chiffre d'affaire, de la direction générale des impôts en 2015
- Article 4, décret n° 15-306 du 6decembre 2015
- Article1, décret n° 15-306 du 6 décembre 2015
- Article6, décret n°15-306 du 6 décembre 2015
- BORRELY, R, (1975). *Les disparités sectorielles des taux de profit*
- Centre National de l'Informatique et des Statistiques, Statistique du commerce extérieur de l'Algérie (Période : Sept premiers mois 2018)
- CHRISTOPHE H, Econométrie appliquée « série temporelle »
- Direction Générale des Impôts: Code TCA (Taxes sur le chiffre d'affaires) 2015
- FAO.(1997). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*
- FMI, World Economic Outlook, 2015
- <http://academie-des-sciencescommerciales.org>
- [http://www. Impact de la baisse du prix du pétrole sur les pays producteurs d'Afrique équatoriale \(Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon et Guinée équatoriale\)](http://www.impact-de-la-baisse-du-prix-du-petrole-sur-les-pays-producteurs-dafrique-equatoriale)
- <http://www.banqueducanada.ca/2015/01/comprehension-raffinee-prix-petrole/>
- <http://www.ofce.sciencespo.fr>
- HURLIN. Christophe, *Econométrie appliquée. série temporelle*.

Bibliographie

- La lettre infos Onisep n° 36 janvier 2016
- Ministère du Commerce : « Avis d'ouverture des contingents quantitatifs a l'importation des produits et des Marchandises » >> www.mincommerce.gov.dz
- Note de Présentation du Projet de la Loi de Finances Complémentaire pour 2015
- P. Hubert « Guide pratique de la baisse des prix du pétrole », disponible sur le site <http://www.ofce.sciencespo.fr/blog/guide-pratique-de-la-baisse-des-prix-du-pétrole>
- www.banquemondiale.org
- www.mincommerce.gov.dz
- www.ons.dz

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Les réalisations en production brute et de la valeur ajoutée pour les différentes industries hors hydrocarbures en 2016.....	11
Tableau n°2 : part de PIB, et emplois par pays du Maghreb.....	13
Tableau n°3 : importation par groupe de produits en Algérie (2017/2018).....	20
Tableau n°4 : groupe de produits alimentaires importé en Algérie à la période 07mois (2017/2018).....	21
Tableau n°5 : les principaux fournisseurs d'Algérie en produits agroalimentaire période (2017/2018).....	23
Tableau n°6 : les principaux produits exportés en Algérie en mois de janvier (2017/2018).....	25
Tableau n°7 : Les principaux clients de l'Algérie à la période de sept mois en 2017/2018..	26
Tableau n°8 : Balance commerciale de l'Algérie fin décembre 2018.....	38
Tableau n°9 : Evolution des grands agrégats budgétaires en 2015 (optique engagement)....	41
Tableau n°10 : Liste des contingents	43
Tableau n°11 : Autres Produits Soumis à la Taxe Intérieure sur la Consommation.....	44
Tableau n°12 : test de stationnarité des variables.....	56
Tableau n°13 : test de la trace.....	57
Tableau n°14 : estimation de la relation de long terme.....	59
Tableau n°15 : estimation de la relation de court terme.....	60
Tableau n°16 : test d'autocorrelation.....	61
Tableau n°17 : test de normalité.....	61
Tableau n°18 : test d'hétéroscédasticité.....	63
Tableau N°19 : Test de stationnarité avec rupture de Zivot-Andrews.....	64
Tableau N°20 : Test de stationnarité avec rupture de perron.....	66
Tableau n°21 : les dates de ruptures choisis.....	67
Tableau n°22 : estimation de relation de long terme avec rupture.....	68
Tableau n°23 : stationnarité de résidus.....	69
Tableau n°24 : estimation de relation de court terme avec rupture.....	

Liste des tableaux

Annexes

Annexe

Annexe n°1 : Test de racine unitaire ADF pour la variable

Null Hypothesis: D(PBIAA) has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=8)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.903821	0.0000
Test critical values:		
1% level	-2.641672	
5% level	-1.952066	
10% level	-1.610400	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(PBIAA,2)

Method: Least Squares

Date: 06/18/19 Time: 13:50

Sample (adjusted): 1986 2016

Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PBIAA(-1))	-0.876196	0.178676	-4.903821	0.0000
R-squared	0.444167	Mean dependent var		0.046774
Adjusted R-squared	0.444167	S.D. dependent var		1.280571
S.E. of regression	0.954720	Akaike info criterion		2.776928
Sum squared resid	27.34469	Schwarz criterion		2.823186
Log likelihood	-42.04239	Hannan-Quinn criter.		2.792007
Durbin-Watson stat	1.711770			

Annexe

Annexe n°2 : Test de racine unitaire ADF pour la variable PBAGRI

Null Hypothesis: D(PBAGRI) has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=8)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.236228	0.0010
Test critical values:		
1% level	-4.284580	
5% level	-3.562882	
10% level	-3.215267	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(PBAGRI,2)
 Method: Least Squares
 Date: 06/18/19 Time: 13:47
 Sample (adjusted): 1986 2016
 Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PBAGRI(-1))	-0.986065	0.188316	-5.236228	0.0000
C	-45423.88	25763.85	-1.763086	0.0888
@TREND("1984")	7530.118	1849.511	4.071409	0.0003
R-squared	0.496009	Mean dependent var		7065.861
Adjusted R-squared	0.460009	S.D. dependent var		85810.10
S.E. of regression	63056.75	Akaike info criterion		25.03322
Sum squared resid	1.11E+11	Schwarz criterion		25.17200
Log likelihood	-385.0150	Hannan-Quinn criter.		25.07846
F-statistic	13.77825	Durbin-Watson stat		2.016414
Prob(F-statistic)	0.000068			

Annexe

Annexe n°3 : Test de racine unitaire ADF pour la variable prix de pétrole

Null Hypothesis: D(PPT) has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.343062	0.0016
Test critical values:		
1% level	-2.644302	
5% level	-1.952473	
10% level	-1.610211	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(PPT,2)

Method: Least Squares

Date: 06/18/19 Time: 13:53

Sample (adjusted): 1987 2016

Included observations: 30 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PPT(-1))	-0.981211	0.293507	-3.343062	0.0024
D(PPT(-1),2)	0.071143	0.232305	0.306251	0.7617
R-squared	0.461920	Mean dependent var		0.155667
Adjusted R-squared	0.442703	S.D. dependent var		19.56598
S.E. of regression	14.60646	Akaike info criterion		8.265145
Sum squared resid	5973.761	Schwarz criterion		8.358558
Log likelihood	-121.9772	Hannan-Quinn criter.		8.295029
Durbin-Watson stat	1.952994			

Annexe

Annexe n°4: Test de racine unitaire ADF pour la variable taux de change

Null Hypothesis: D(TXCHGE) has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.188842	0.0307
Test critical values:		
1% level	-3.670170	
5% level	-2.963972	
10% level	-2.621007	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(TXCHGE,2)

Method: Least Squares

Date: 06/18/19 Time: 14:10

Sample (adjusted): 1987 2016

Included observations: 30 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(TXCHGE(-1))	-0.735818	0.230748	-3.188842	0.0036
D(TXCHGE(-1),2)	0.139019	0.233257	0.595991	0.5561
C	2.539566	1.184517	2.143967	0.0412
R-squared	0.336778	Mean dependent var		0.124187
Adjusted R-squared	0.287651	S.D. dependent var		6.204552
S.E. of regression	5.236691	Akaike info criterion		6.243896
Sum squared resid	740.4191	Schwarz criterion		6.384016
Log likelihood	-90.65844	Hannan-Quinn criter.		6.288722
F-statistic	6.855182	Durbin-Watson stat		1.896451
Prob(F-statistic)	0.003912			

Annexe

Annexe n°5 : Test de racine unitaire ADF pour la variable taux d'inflation

Null Hypothesis: D(TXINF) has a unit root
Exogenous: None
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=8)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.939495	0.0000
Test critical values:		
1% level	-2.641672	
5% level	-1.952066	
10% level	-1.610400	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(TXINF,2)
Method: Least Squares
Date: 06/18/19 Time: 14:13
Sample (adjusted): 1986 2016
Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(TXINF(-1))	-0.894725	0.181137	-4.939495	0.0000
R-squared	0.448339	Mean dependent var		-0.122903
Adjusted R-squared	0.448339	S.D. dependent var		6.983694
S.E. of regression	5.187062	Akaike info criterion		6.161938
Sum squared resid	807.1682	Schwarz criterion		6.208196
Log likelihood	-94.51004	Hannan-Quinn criter.		6.177017
Durbin-Watson stat	1.978003			

Annexe

Annexe n°6 : Test de racine unitaire ADF pour la variable importation agroalimentaire

Null Hypothesis: D(IMPAA) has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=8)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.904014	0.0002
Test critical values:		
1% level	-4.284580	
5% level	-3.562882	
10% level	-3.215267	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(IMPAA,2)
 Method: Least Squares
 Date: 06/18/19 Time: 14:18
 Sample (adjusted): 1986 2016
 Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(IMPAA(-1))	-1.111312	0.188230	-5.904014	0.0000
C	-7089.242	12586.16	-0.563257	0.5777
@TREND("1984")	1587.310	706.9474	2.245302	0.0328
R-squared	0.554579	Mean dependent var		838.9516
Adjusted R-squared	0.522763	S.D. dependent var		46909.57
S.E. of regression	32406.21	Akaike info criterion		23.70185
Sum squared resid	2.94E+10	Schwarz criterion		23.84063
Log likelihood	-364.3787	Hannan-Quinn criter.		23.74709
F-statistic	17.43095	Durbin-Watson stat		2.043950
Prob(F-statistic)	0.000012			

Annexe

Annexe n°7 : Test de racine unitaire ADF pour la variable consommation intermédiaire agroalimentaire

Null Hypothesis: D(CIAA) has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=8)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.004621	0.1470
Test critical values:		
1% level	-4.284580	
5% level	-3.562882	
10% level	-3.215267	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(CIAA,2)
 Method: Least Squares
 Date: 06/26/19 Time: 17:18
 Sample (adjusted): 1986 2016
 Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(CIAA(-1))	-0.550824	0.183325	-3.004621	0.0056
C	-72.34816	6780.617	-0.010670	0.9916
@TREND("1984")	991.1819	439.4450	2.255531	0.0321
R-squared	0.250586	Mean dependent var		2826.371
Adjusted R-squared	0.197056	S.D. dependent var		19609.57
S.E. of regression	17571.57	Akaike info criterion		22.47772
Sum squared resid	8.65E+09	Schwarz criterion		22.61649
Log likelihood	-345.4046	Hannan-Quinn criter.		22.52295
F-statistic	4.681262	Durbin-Watson stat		2.174439
Prob(F-statistic)	0.017624			

Annexe

Annexe n°8 : estimation du modèle VECM

Vector Error Correction Estimates
 Date: 06/27/19 Time: 11:12
 Sample (adjusted): 1986 2016
 Included observations: 31 after adjustments
 Standard errors in () & t-statistics in []

Cointegrating Eq:	CointEq1						
PBIAA(-1)	1.000000						
CIAA(-1)	-3.14E-05 (1.0E-05) [-3.06374]						
IMPAA(-1)	-0.000124 (8.6E-06) [-14.3733]						
PBAGRI(-1)	3.45E-05 (2.8E-06) [12.4458]						
PPT(-1)	0.124305 (0.01477) [8.41506]						
TXCHGE(-1)	0.076045 (0.03031) [2.50911]						
TXINF(-1)	0.089996 (0.03194) [2.81790]						
C	-12.37275						
Error Correction:	D(PBIAA)	D(CIAA)	D(IMPAA)	D(PBAGRI)	D(PPT)	D(TXCHGE)	D(TXINF)
CointEq1	-0.374687 (0.10390) [-3.60639]	-5880.329 (2166.10) [-2.71471]	10386.99 (3669.98) [2.83026]	-27219.34 (7887.92) [-3.45076]	5.298571 (1.66450) [3.18328]	-0.190573 (0.61012) [-0.31235]	0.389586 (0.65432) [0.59541]
D(PBIAA(-1))	0.009717 (0.24485) [0.03969]	-1491.777 (5104.79) [-0.29223]	-3973.279 (8648.96) [-0.45939]	-11460.22 (18589.3) [-0.61650]	-0.032850 (3.92269) [-0.00837]	1.626888 (1.43786) [1.13146]	-1.899588 (1.54201) [-1.23189]
D(CIAA(-1))	-2.82E-06 (1.5E-05) [-0.18399]	0.260149 (0.31947) [0.81430]	0.414368 (0.54128) [0.76553]	-0.326196 (1.16338) [-0.28039]	0.000164 (0.00025) [0.66936]	0.000102 (9.0E-05) [1.13668]	3.32E-05 (9.7E-05) [0.34351]
D(IMPAA(-1))	-2.47E-05 (9.6E-06) [-2.58241]	-0.387533 (0.19917) [-1.94574]	0.403461 (0.33745) [1.19561]	-1.432529 (0.72528) [-1.97513]	0.000326 (0.00015) [2.13117]	7.73E-06 (5.6E-05) [0.13779]	7.67E-05 (6.0E-05) [1.27560]
D(PBAGRI(-1))	-4.69E-07 (3.3E-06) [-0.14322]	0.090287 (0.06830) [1.32187]	0.144124 (0.11572) [1.24541]	0.626158 (0.24873) [2.51745]	-1.89E-05 (5.2E-05) [-0.35973]	-1.88E-05 (1.9E-05) [-0.97910]	-2.79E-05 (2.1E-05) [-1.35017]
D(PPT(-1))	-0.007879 (0.02209) [-0.35666]	231.9034 (460.542) [0.50354]	546.2329 (780.289) [0.70004]	1944.879 (1677.08) [1.15968]	-0.085064 (0.35390) [-0.24036]	0.088545 (0.12972) [0.68258]	-0.188512 (0.13912) [-1.35507]
D(TXCHGE(-1))	-0.032073 (0.04465) [-0.71832]	1057.680 (930.895) [1.13620]	-119.5620 (1577.20) [-0.07581]	2723.457 (3389.89) [0.80341]	-0.453845 (0.71533) [-0.63445]	0.380927 (0.26220) [1.45279]	-0.321243 (0.28120) [-1.14241]
D(TXINF(-1))	-0.005487 (0.03401) [-0.16134]	19.18710 (709.025) [0.02706]	-752.3345 (1201.29) [-0.62627]	1203.054 (2581.94) [0.46595]	-0.087735 (0.54484) [-0.16103]	0.123602 (0.19971) [0.61891]	0.047017 (0.21418) [0.21952]
C	0.628233 (0.31002) [2.02646]	17563.76 (6463.46) [2.71739]	-10765.24 (10950.9) [-0.98304]	57655.18 (23536.9) [2.44956]	-6.325445 (4.96674) [-1.27356]	0.917529 (1.82056) [0.50398]	0.827610 (1.95243) [0.42389]
R-squared	0.430637	0.598270	0.432943	0.643526	0.347101	0.375126	0.229989
Adj. R-squared	0.223596	0.452186	0.226741	0.513899	0.109683	0.147899	-0.050015
Sum sq. resids	15.81512	6.87E+09	1.97E+10	9.12E+10	4059.275	545.3995	627.2711
S.E. equation	0.847862	17676.92	29949.74	64371.15	13.58354	4.979045	5.339693
F-statistic	2.079960	4.095389	2.099602	4.964442	1.461983	1.650887	0.821376
Log likelihood	-33.55528	-341.8519	-358.1970	-381.9165	-119.5461	-88.43383	-90.60166
Akaike AIC	2.745502	22.63561	23.69013	25.22042	8.293295	6.286054	6.425914
Schwarz SC	3.161820	23.05193	24.10645	25.63674	8.709613	6.702372	6.842233
Mean dependent	-0.013226	28154.58	17986.33	83655.40	0.440968	3.403294	-0.229355

Annexe

Annexe N°9 : Test de Zivot-Andrews sur la variable production brute industrie agroalimentaire

Model A

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: PBIAA has a unit root with a structural
break in the intercept

Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 2003

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-3.890875	0.001201
1% critical value:	-5.34	
5% critical value:	-4.93	
10% critical value:	-4.58	

Model B

Non valide

Model C

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: PBIAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend

Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 2003

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-2.840229	0.002062
1% critical value:	-5.57	
5% critical value:	-5.08	
10% critical value:	-4.82	

Annexe N°10 : Test de Zivot-Andrews sur la variable importation agroalimentaire

Model A

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: IMPAA has a unit root with a structural
break in the intercept

Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 2011

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.872353	5.59E-05
1% critical value:	-5.34	
5% critical value:	-4.93	
10% critical value:	-4.58	

Model B

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: IMPAA has a unit root with a structural
break in the trend

Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 2006

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.280152	0.000838
1% critical value:	-4.80	
5% critical value:	-4.42	
10% critical value:	-4.11	

Model C

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: IMPAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend

Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 2005

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.118274	0.222319
1% critical value:	-5.57	
5% critical value:	-5.08	
10% critical value:	-4.82	

Annexe N°11 : Test de Zivot-Andrews sur la variable Test zivot ciao

Model A

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: CIAA has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 4 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 1997

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-1.811390	0.007677
1% critical value:	-5.34	
5% critical value:	-4.93	
10% critical value:	-4.58	

Model B

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: CIAA has a unit root with a structural
break in the trend
Chosen lag length: 4 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 2011

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.249610	0.000193
1% critical value:	-4.80	
5% critical value:	-4.42	
10% critical value:	-4.11	

Model C

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: CIAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 4 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 2010

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.195906	0.023162
1% critical value:	-5.57	
5% critical value:	-5.08	
10% critical value:	-4.82	

Annexe N°12: Test de Zivot-Andrews sur la variable prix de pétrole

Model A

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: PPT has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 2005

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-2.705032	0.061577
1% critical value:	-5.34	
5% critical value:	-4.93	
10% critical value:	-4.58	

Model B

Non valide

Modele C

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: PPT has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 2011

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-3.008384	0.003182
1% critical value:	-5.57	
5% critical value:	-5.08	
10% critical value:	-4.82	

Annexe N°13 : Test de Zivot-Andrews sur la variable Test zivot txchge

Model A

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: TXCHGE has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 3 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 1994

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-3.112460	0.127182
1% critical value:	-5.34	
5% critical value:	-4.93	
10% critical value:	-4.58	

Model B

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: TXCHGE has a unit root with a structural
break in the trend
Chosen lag length: 3 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 1996

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-2.897085	0.140090
1% critical value:	-4.80	
5% critical value:	-4.42	
10% critical value:	-4.11	

Model C

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: TXCHGE has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 3 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 1994

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-3.049344	0.340899
1% critical value:	-5.57	
5% critical value:	-5.08	
10% critical value:	-4.82	

Annexe N°14 : Test de Zivot-Andrews sur la variable taux d'inflation

Model A

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: TXINF has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 4 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 1997

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.928164	5.86E-05
1% critical value:	-5.34	
5% critical value:	-4.93	
10% critical value:	-4.58	

Model B

Zivot-Andrews Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Included observations: 33
Null Hypothesis: TXINF has a unit root with a structural
break in the trend
Chosen lag length: 4 (maximum lags: 4)
Chosen break point: 2006

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.037668	0.020532
1% critical value:	-4.80	
5% critical value:	-4.42	
10% critical value:	-4.11	

Model C

Annexe

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: TXINF has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend

Chosen lag length: 4 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 1996

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-4.307460	0.003695
1% critical value:	-5.57	
5% critical value:	-5.08	
10% critical value:	-4.82	

Annexe N°15 : Test de Zivot-Andrews sur la variable production agricole

Model A

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: PBAGRI has a unit root with a structural
break in the intercept

Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 2011

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-0.987201	0.013256
1% critical value:	-5.34	
5% critical value:	-4.93	
10% critical value:	-4.58	

Model B

Non valide

Model C

Zivot-Andrews Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 16:06

Sample: 1984 2016

Included observations: 33

Null Hypothesis: PBIAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend

Chosen lag length: 0 (maximum lags: 4)

Chosen break point: 2003

	t-Statistic	Prob. *
Zivot-Andrews test statistic	-2.840229	0.002062
1% critical value:	-5.57	
5% critical value:	-5.08	
10% critical value:	-4.82	

Annexe n°16: Test de Perron sur la variable production brute industrie agroalimentaire

Model A

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample:1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: PBIAA has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2002

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.866518
1% critical value:	-5.92
5% critical value:	-5.23
10% critical value:	-4.92

Model B

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample:1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: PBIAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2002

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-2.912546
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Model C

Annexe

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 16:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: PBIAA has a unit root with a structural
break in the trend
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2011

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-2.043208
1% critical value:	-5.45
5% critical value:	-4.83
10% critical value:	-4.48

Annexe n°17 : Test de Perron sur la variable importation agroalimentaire

Model A

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: IMPAA has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2010

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-5.585242
1% critical value:	-5.92
5% critical value:	-5.23
10% critical value:	-4.92

Model B

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: IMPAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2004

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-4.096243
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Model C

Annexe

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: IMPAA has a unit root with a structural
break in the trend
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2006

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-4.097921
1% critical value:	-5.45
5% critical value:	-4.83
10% critical value:	-4.48

Annexe n°18 : Test de Perron sur la variable consommation intermédiaire

Model A

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: CIAA has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 2 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2011

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-1.557000
1% critical value:	-5.92
5% critical value:	-5.23
10% critical value:	-4.92

Model B

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: CIAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 2 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2011

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.032521
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Model C

Annexe

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: CIAA has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 2 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2011

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.032521
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Annexe n°19 : Test de Perron sur la variable prix de pétrole

Model A

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: PPT has a unit root with a structural
break in the intercept
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2004

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-2.695481
1% critical value:	-5.92
5% critical value:	-5.23
10% critical value:	-4.92

Model B

Perron Unit Root Test
Date: 06/25/19 Time: 19:06
Sample: 1984 2016
Effective observations: 33
Null Hypothesis: PPT has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend
Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)
Chosen break point: 2010

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.159580
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Model C

Annexe

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample:1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: PPT has a unit root with a structural
break in the trend

Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 2011

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-2.055373
1% critical value:	-5.45
5% critical value:	-4.83
10% critical value:	-4.48

Annexe n°20 : Test de Perron sur la variable taux de change

Model A

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample:1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: TXCHGE has a unit root with a structural
break in the intercept

Chosen lag length: 3 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 1993

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.042315
1% critical value:	-5.92
5% critical value:	-5.23
10% critical value:	-4.92

Model B

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample:1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: TXCHGE has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend

Chosen lag length: 3 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 1993

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-2.974317
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Model C

Annexe

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample:1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: TXCHGE has a unit root with a structural
break in the trend

Chosen lag length: 3 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 1992

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-2.914232
1% critical value:	-5.45
5% critical value:	-4.83
10% critical value:	-4.48

Annexe n°21 : Test de Perron sur la variable Test perron txinf

Model A

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample:1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: TXINF has a unit root with a structural
break in the intercept

Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 1995

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.583813
1% critical value:	-5.92
5% critical value:	-5.23
10% critical value:	-4.92

Model B

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample:1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: TXINF has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend

Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 1996

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-5.128586
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Model C

Annexe

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample: 1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: TXINF has a unit root with a structural
break in the trend

Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 2006

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-2.210150
1% critical value:	-5.45
5% critical value:	-4.83
10% critical value:	-4.48

Annexe n°22 : Test de Perron sur la variable production agricole

Model A

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample: 1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: PBAGRI has a unit root with a structural
break in the intercept

Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 2011

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-1.308866
1% critical value:	-5.92
5% critical value:	-5.23
10% critical value:	-4.92

Model B

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample: 1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: PBAGRI has a unit root with a structural
break in both the intercept and trend

Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 2007

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.801094
1% critical value:	-6.32
5% critical value:	-5.59
10% critical value:	-5.29

Model C

Annexe

Perron Unit Root Test

Date: 06/25/19 Time: 19:06

Sample: 1984 2016

Effective observations: 33

Null Hypothesis: PBAGRI has a unit root with a structural
break in the trend

Chosen lag length: 0 (Maximum lags: 4)

Chosen break point: 2008

	t-Statistic
Perron Unit Root Test	-3.387036
1% critical value:	-5.45
5% critical value:	-4.83
10% critical value:	-4.48

Table des matières

Table des matières

Table des matières

Remerciements	I
Dédicace	II
Sommaire	IV
Liste des abréviations	V
Introduction générale01
Chapitre01 : Cadre théorique de l'industrie agroalimentaire.....	4
Introduction.....	4
Section 01 : notions, concepts et activités de base de l'industrie agroalimentaire.....	4
1-1-définition du concept.....	4
1-1-1-l'industrie.....	4
1-1-2-l'agroalimentaire (AA).....	5
1-1-3-l'industrie agroalimentaire (IAA).....	5
1-2- les principales fonctions d'une industrie agroalimentaire.....	6.
1-2-1-La fonction achat / logistique.....	6
1-2-2-la fonction production/fabrication.....	7
1-2-3-la fonction maintenance.....	7
1-2-4-la fonction qualité.....	7
1-2-5-la fonction commercialisation/marketing.....	8
1-2-6-la fonction recherche & développement.....	8
1-2-7-les fonctions transversales.....	8
1-3-Le rôle des industries agroalimentaire.....	8
1-4-La relation entre l'industrie agroalimentaire et les autres secteurs économiques.....	9
1-4-1-la relation entre l'industrie agroalimentaire et le secteur industriel.....	10
1-4-2-la relation entre l'industrie agroalimentaire et le secteur agricole.....	10
1-4-3-la relation entre l'industrie agroalimentaire et le secteur des services.....	10
Section 02 : l'industrie agroalimentaire en Algérie.....	11

Table des matières

2-1-La part des IAA dans la production brute et la valeur ajoutée.....	11
2-2-contribution des industries agroalimentaires à la création d'emploi.....	13
2-3-la contribution des industries agroalimentaire à la sécurité alimentaire durable en Algérie.....	14
2-3-1-définition de concept de sécurité alimentaire.....	14
2-3-2-le rôle des industries agroalimentaire à contribuer à la sécurité alimentaire durable....	14
2-3-3-les principaux empêchements à la réalisation de la sécurité alimentaire en Algérie.....	15
Section 3 : la structure du marché agroalimentaire en Algérie.....	16
3-1- le marché de l'industrie agroalimentaire en Algérie.....	16
3-1-1-Les différentes filières des industries agroalimentaires.....	17
3-2- La structure des importations agroalimentaires en Algérie.....	19
3-2-1-la repartitions des importations par groupe de produits.....	19
3-2-2- les principaux produits importés en biens alimentaires.....	21
3-2-3-les principaux fournisseurs de l'Algérie.....	22
3-3-la structure des exportations agroalimentaires en Algérie.....	23
3-3-1-l'évolution de l'exportation en Algérie.....	24
3-3-2-les principaux produits agroalimentaire exportés en Algérie.....	25
3-3-3- les principaux clients en Algérie.....	26
Chapitre 02 : La loi de finances 2015.....	28
Introduction.....	28
Section 01 : Généralités sur les lois de finances	28
1-1-définition, sources et rôle de loi de finances	28
1-1-2-Les sources de la loi des finances	29

Table des matières

1-1-2-1-les sources constitutionnelles	29
1-1-2-2-les sources de législation fiscale	30
1-1-3-Types de loi de finances	30
1-1-3-1-loi de finances annuelles	30
1-1-3-2-loi de finance complémentaire	30
1-1-3-3-la loi de règlement budgétaire	31
1-2-rôle, importance et principes de loi de finances	31
1-2-1-le rôle de la loi de finances	31
1-2-2-L'importance de la loi de finance	32
1-2-2-1-l'aspect politique	32
1-2-2-2-l'aspect économique	32
1-2-3-Principes et règles générales de loi de finances	33
1-2-3-1-le principe d'annualité	33
1-2-3-2-Le principe d'unité.....	33
1-2-3-3-Le principe d'universalité	33
1-2-3-4-Le principe de spécialité	34
1-2-3-5-Le principe de sincérité	34
1-3-L'élaboration de la loi de finances	34
1-3-1-la préparation de la loi de finance	34
1-3-2-L'adoption de la loi de finances	35
Section 02: le contre choc pétrolier de 2014 et son impact sur la balance commerciale de l'Algérie	36

Table des matières

2-1- Les facteurs liés à l'offre.....	36
2-1-1- Une offre abondante	36
2-1-2- La décision de L'OPEP.....	36
2-1-3 La stratégie de l'Arabie saoudite.....	37
2.2 Les facteurs liés à la demande.....	37
2.2.1 Un ralentissement de la demande chinoise.....	37
2.2.2 La récession économique mondiale.....	38
2-3-Conséquence de contre choc pétrolier 2014 sur la balance commerciale algérienne	38
Section 3 : les dispositifs de la loi de finance 2015.....	39
3-1-Cadre référentiel de la loi de finance complémentaire de 2015.....	40
3-1-1- le projet de loi de finance complémentaire de 2015.....	40
3-1-2- Budget de l'Etat pour 2015 revu sur la base des réalisations de 2014	41
3-2-Les restrictions au commerce extérieur et intérieur.....	42
3-2-1- Licence d'importation 2015.....	42
3-2-2- Les exonérations de la TVA à l'importation.....	44
3-2-3- La taxe intérieure sur la consommation (TIC).....	44
3-3- Les mesure de la loi de finance complémentaire 2015.....	45
3-3-1- Encaissement de l'investissement et de la promotion de la production nationale.....	45
3-3-2-Amélioration du rendement et élargissement de l'assiette fiscale.....	46
Chapitre 3 : Modélisation économétrique de l'impact de la loi de finance 2015 sur l'industrie agroalimentaire.....	47
Introduction.....	47
Section 01 : présentation des variables et du modèle VECM	47
1-1 généralités sur la non stationnarités des séries temporelles	48
1-1-1- Le test de racine unitaire sans ruptures.....	48
1-1-1-Test de Dickey-Fuller (DF).....	48
1-1-2- la procédure de test de Phillips et Perron (1988).....	51
1-1- Test de racine unitaire avec rupture	52
1-2-1- Principe du test de Zivot-Andrews(1992).....	52
1-2-2- Principe du test de perron (1989)	53

Table des matières

Section 02 : Estimation du modèle à correction d'erreur sans rupture	54
2-1- Analyse graphique des variables	54
2-2-Teste stationnarité ADF.....	56
2-3-Choix du nombre de retard optimal	57
2-4-Le teste de la trace.....	57
2-5-Estimation du modèle VECM	58
2-5-1-estimation de la relation de long terme.....	58
2-5-2-Estimation de la relation de court terme.....	60
2-6-Validation du modèle	61
2-6-1-Test d'autocorrélation	61
2-6-2-Test de loi normalité.....	61
2-6-3-Test d'hétéroscédasticité.....	62
2-7-Stabilité du modèle.....	63
Section 03 : Analyse de données avec rupture	63
3-1 Test de stationnarité avec rupture	63
3-2-Estimation de la relation de long terme avec rupture	67
3-3-Estimation de la relation de court terme avec rupture	69
Conclusion	69
Conclusion générale.....	71
Bibliographie.....	73
La listes des tableaux.....	75
Annexe.....	76
Table des matières.....	99

L'impact de la loi de finances sur l'industrie agroalimentaire.

Modèle changement de structure

Résumé

L'objectif de ce travail est d'analyser l'impact de la loi de finance 2015 sur l'industrie agroalimentaire en Algérie ayant la période 1984-2016. Deux approches lui ont permis d'atteindre cet objectif, une approche théorique qui expose le cadre théorique de l'industrie agroalimentaire et les dispositifs de la loi de finances 2015 en Algérie. Ainsi qu'une approche pratique qui a permis d'identifier l'impact des restrictions aux importations agroalimentaires sur la production brute agroalimentaire. Il ressort de cette approche pratique que les restrictions aux importations n'ont aucun impact sur la production brute agroalimentaire à l'aide de l'utilisation d'un modèle économétrique à correction d'erreur.

Mot clés: loi de finances, industrie agroalimentaire, production brute, importations, modèle à correction d'erreur.

Abstract

The objective of this work is to analyze the impact of the 2015 finance law on the agri-food industry in Algeria from 1984-2016. Two approaches allowed him to achieve this objective, a Theoretical approach that exposes the theoretical framework of the food industry and the provisions of the 2015 Finance Law in Algeria. As well as a practical approach that helped identify the impact of agro-food import restrictions on agro-food gross production. It follows from this practical approach that import restrictions have no impact on agro-food gross output through the use of an econometric error-correction model.

Key words: finance law, agri-food industry, gross production, imports, error correction model.